

**Burundi : Consultations de 2010 au titre de l'article IV, quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation — Rapport des services du FMI ; supplément des services du FMI ; note d'information au public et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi**

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre des consultations de 2010 au titre de l'Article IV et de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI sur les consultations de 2010 au titre de l'article IV, quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation, préparé à la suite d'entretiens avec les autorités burundaises sur les politiques et la situation économiques, qui ont pris fin le 23 juillet 2010. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 12 juillet 2010. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celle du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI en date du 12 juillet 2010 faisant le point de l'évolution récente de la situation économique.
- Une note d'information au public (NIP) et un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration formulés à la réunion du 23 juillet 2010 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI qui concluait les consultations au titre de l'article IV et la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI\*  
Mémorandum de politique économique et financière des autorités burundaises\*  
Protocole d'accord technique

\*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2010 au titre de l'article IV et la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Atingi-Ego et Dominique Desruelle

9 juillet 2010

<b>Entretiens :</b>	<p>Une mission composée de MM. Akitoby (chef de mission), Ioannou, Rayner, Thomas (tous d'AFR) et de M. Yao (Représentant résident) a séjourné à Bujumbura du 11 au 22 mai 2010 pour mener les consultations de 2010 au titre de l'article IV et procéder à la quatrième revue du programme. M. Itam, Administrateur pour le Burundi, a participé aux discussions de politique économique.</p> <p>La mission a rencontré MM. Nkurunziza, Président de la République, Sahinguvu, Premier Vice-Président, Ntisezerana, Second Vice-Président, Nizigama, Ministre des finances, et Sindayigaya, Gouverneur de la Banque centrale, ainsi que d'autres hauts responsables gouvernementaux et des représentants des syndicats, du secteur privé, des ONG, de la communauté des bailleurs de fonds et de la presse.</p>
<b>Accord FEC :</b>	<p>Le 7 juillet 2008, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 46,2 millions de DTS (60 % de la quote-part). La troisième revue du programme soutenu par la FEC a été achevée en février 2010.</p>
<b>Revue du programme :</b>	<p>Tous les critères de réalisation fixés pour mars 2010 ont été observés et les réformes structurelles sont en bonne voie. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la quatrième revue.</p>
<b>Publication :</b>	<p>Les autorités consentent à la publication du présent rapport, de la lettre d'intention et du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF).</p>

## Table des matières

Page

Sigles et acronymes.....	4
Résumé analytique.....	5
I. Contexte général.....	6
II. Évolution récente de l'économie.....	6
III. Discussions de politique économique.....	10
A. Cadre macroéconomique et calibrage des instruments de politique économique.....	11
B. Accélérer la croissance et lutter contre la pauvreté.....	13
C. Accélérer la réforme du secteur financier.....	15
D. Sauvegarder la viabilité budgétaire tout en avançant dans la réalisation des OMD.....	16
E. Autres questions liées aux consultations au titre de l'article IV.....	17
IV. Questions liées au programme.....	20
V. Évaluation par les services du FMI.....	21
Encadrés	
1. Principales recommandations des consultations de 2008 au titre de l'article IV.....	10
2. Évaluation du taux de change et de la compétitivité.....	19
Graphiques des encadrés	
1. TCR, TCRE et désalignement.....	19
2. Indicateurs du coût des affaires.....	19
Graphique	
1. Résultats macroéconomiques, 2000–09.....	9
Tableaux du texte	
1. Opérations des administrations publiques, 2007–09.....	7
2. Perspectives à moyen terme, 2009–15.....	12
Tableaux	
1. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	23
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–15.....	24
3. Opérations des administrations publiques, 2007–15.....	25
4. Situation monétaire, 2007–10.....	26
5. Comptes de la banque centrale, 2008–10.....	27

6.	Balance des paiements, 2007–15 .....	28
7.	Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2005–10 .....	29
8.	Calendrier des décaissements et revues (effectués et prévus) au titre de l'accord FEC, 2008–11 .....	30

#### Appendice I

I.	Lettre d'intention .....	31
	Pièce I. Mémoire de politiques économiques et financières .....	34
	Pièce II. Protocole d'accord technique .....	45

#### Tableaux de l'appendice I

1.	Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2009.....	41
2.	Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2010.....	42
3.	Critères de réalisation et repères structurels pour 2009 .....	43
4.	Repères structurels pour 2010.....	44

## Sigles et acronymes

AT	Assistance technique
BRB	Banque de la République du Burundi
CEA	Communauté est-africaine
CNS	comité national de stratégie
CSLP	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
DFID	Department for International Development
FEC	facilité élargie de crédit
FNL	Forces nationales pour la libération
GFP	gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
LEG	Département juridique
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux
MESD	marché des enchères symétriques en devises
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OBR	Office burundais des recettes
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
SRF	stratégie de réforme
PAT	Protocole d'accord technique
TEC	tarif extérieur commun
TICR	taux d'intérêt commerciaux de référence
TVA	taxe sur la valeur ajoutée

## RESUME ANALYTIQUE

### Évolution récente et perspectives

La crise financière mondiale a ralenti l'activité au Burundi et contribué à une chute de l'inflation. La croissance s'est repliée, passant de 4,5 % en 2008 à 3,5 % en 2009, du fait surtout d'un recul des transferts privés et de l'investissement direct étranger. Sous l'effet de la baisse des cours internationaux des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation globale (en fin de période) est tombée d'environ 26 % en 2008 à environ 4,5 % en 2009. Grâce aux apports des bailleurs de fonds et à l'allocation de DTS, les réserves officielles brutes sont demeurées stables, à 6,5 mois d'importations, en 2008-09. Les perspectives économiques sont en général favorables, mais sont exposées à des risques découlant de l'environnement extérieur et de la situation en matière de sécurité.

### Consultations au titre de l'Article IV

Dans le contexte de l'intégration à la Communauté est-africaine (CEA), les entretiens pour les consultations au titre de l'article IV ont essentiellement porté sur trois thèmes fondamentaux : i) renforcer la croissance et réduire la pauvreté, ii) accélérer la réforme du secteur financier et iii) préserver la viabilité budgétaire tout en avançant dans la réalisation des OMD. Les autorités ont en général souscrit aux recommandations des services du FMI.

**Les autorités et les services du FMI sont convenus de la nécessité de mener des réformes propices à la croissance.** Les réformes cruciales visent à : i) réorienter les dépenses en capital vers les infrastructures essentielles pour aider à réduire les principaux goulets d'étranglement de l'offre (par exemple, l'électricité et l'irrigation pour l'agriculture, ii) continuer d'éliminer les distorsions économiques, surtout dans le secteur agricole, afin de stimuler la productivité totale des facteurs et iii) accélérer l'intégration à la CEA pour améliorer la compétitivité et le climat des affaires. S'agissant de la réforme du secteur financier, les autorités adopteront une stratégie globale au premier trimestre de 2011.

**Les autorités et les services du FMI sont aussi convenus que la viabilité de la dette devait être le point d'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme.** Étant donné le risque élevé de surendettement et la faible capacité du Burundi, le financement extérieur du budget devrait se limiter à des dons et des prêts très concessionnels. Cependant, les autorités ont noté que, dans les cas exceptionnels où des investissements indispensables prévus dans leur stratégie de développement pour renforcer la croissance ne pourraient être financés par des concours de cette nature, le recours à un financement non concessionnel sera examiné avec le FMI et la Banque mondiale, en conformité avec les nouvelles règles concernant les plafonds d'endettement. Les autorités et les services du FMI se sont entendus sur la nécessité de poursuivre les réformes des salaires et de l'emploi afin de ramener la masse salariale à des niveaux soutenables.

### Questions liées au programme

**Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants.** Tous les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels prévus pour mars 2010 ont été observés. Les réformes structurelles sont en bonne voie. Le programme révisé pour 2010 prend en compte : i) une nouvelle loi visant à répondre à l'insatisfaction des forces de sécurité à l'égard de leur rémunération, ii) le coût des élections générales de 2010, iii) les dépenses d'urgence liées à la sécheresse et iv) la décision des autorités d'émettre des bons et des obligations intérieurs en 2010-11 afin d'apurer le passif (2,4 % du PIB de 2010) né de l'application rétroactive du statut de la fonction publique.

**Les services du FMI recommandent l'achèvement de la quatrième revue, au vu des bons résultats du Burundi et de la vigueur du programme.**

## I. CONTEXTE GENERAL

1. **Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde.** Le PIB par habitant est de l'ordre de 140 dollars et plus des deux tiers de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. Si le pays a quelque peu avancé dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il n'y a guère de chances qu'il atteigne ne serait-ce qu'un seul de ces objectifs d'ici à 2015 (tableau 1).

2. **Le pays sort d'une guerre civile qui a duré plus d'une dizaine d'années.** L'accord de partage du pouvoir signé en décembre 2008 par le gouvernement et les Forces nationales pour la libération (FNL), le dernier groupe de rebelles, a ouvert la voie à une série d'élections nationales, qui se dérouleront du 24 mai au 8 septembre 2010. Cependant, après les élections communales du 24 mai, la situation générale en matière de sécurité s'est dégradée suite au retrait des partis d'opposition d'un processus électoral dont ils n'étaient pas satisfaits. Les représentants de la communauté internationale au Burundi ont indiqué dans une déclaration que l'évaluation des élections par des observateurs indépendants, tant nationaux qu'internationaux, était dans l'ensemble positive, aussi ont-ils invité les partis d'opposition à réexaminer leur décision. Le 28 juin, le président sortant a gagné les élections présidentielles auxquelles les principaux partis d'opposition n'avaient pas participé. Les élections législatives, prévues pour le 23 juillet, seront un test significatif pour le processus de paix.

3. **Dans un climat difficile de sortie de conflit, le Burundi a marqué des progrès continus, mais inégaux, dans la réalisation des réformes économiques soutenues par la FEC.** Lors de la conclusion des consultations de 2008 au titre de l'article IV, les administrateurs avaient invité instamment les autorités à continuer de renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et à avancer dans les réformes structurelles afin d'améliorer le climat de l'investissement et de stimuler la croissance. Le point de décision PPTTE a été atteint en août 2005 et le point d'achèvement en janvier 2009. Le CSLP du Burundi a été publié en septembre 2006. Le dernier rapport d'étape annuel a été achevé en décembre 2009.

4. **La stratégie d'assistance-pays de la Banque mondiale privilégie les réformes structurelles visant à accélérer la croissance et à faire reculer la pauvreté.** Les principales priorités sont les suivantes : i) promouvoir une croissance durable et diversifiée, ii) améliorer l'accès aux services sociaux et consolider la stabilité sociale et iii) renforcer la gouvernance.

## II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

5. **La crise financière mondiale a ralenti l'activité au Burundi et contribué à une chute de l'inflation.** La croissance s'est repliée, passant de 4,5 % en 2008 à 3,5 % en 2009, du fait surtout d'un recul des transferts privés et de l'investissement direct étranger. Sous l'effet de la baisse des cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation globale (en fin de période) est tombée d'environ 26 % en 2008 à environ 4,5 % en 2009, soit un taux nettement en deçà de l'objectif de moins de 10 % fixé dans le programme.

6. **En 2009, les résultats budgétaires ont été dans l'ensemble satisfaisants** (tableau 3). Malgré la crise financière mondiale, les recettes totales ont dépassé de 0,6 % du PIB les prévisions du programme, grâce à un meilleur recouvrement de l'impôt sur le revenu et des impôts indirects. Les dépenses totales ont été contenues en deçà du niveau inscrit au programme, car les dépenses financées sur ressources extérieures ont été inférieures au montant qui avait alors été retenu. La masse salariale est également restée dans les limites de l'enveloppe budgétaire envisagée. Dans l'ensemble, le déficit budgétaire (hors dons) a été plus faible que prévu au programme. Ajusté pour tenir compte du déficit de l'aide financière hors projets, le financement intérieur du budget a été bien en deçà de l'objectif fixé dans le programme (tableau I.1 du MPEF).

**Tableau texte 1, Burundi — Opérations des administrations publiques, 2007–09**  
(En % du PIB)

	2007	2008	2009	
			Prog.	Réal.
Recettes	18,6	18,5	18,0	18,6
Total des dépenses et prêts nets	38,5	44,1	46,1	39,3
Dépenses courantes	24,6	25,8	24,6	25,8
Dépenses en capital et prêts nets	12,7	15,1	16,3	13,3
Prog. spéciaux financés sur ressources extérieures	1,2	3,2	5,3	0,1
Solde global (base engagements ; dons hors PPTE inclus)	-3,3	-3,7	-4,1	-5,2
Variation des arriérés (réduction = -)	-2,1	-0,8	-0,2	0,0
Solde global (base caisse ; dons hors PPTE inclus)	-5,4	-4,5	-4,3	-5,2
Financement	24,0	26,5	28,3	20,6
Dons extérieurs	20,9	24,9	86,5	80,8
<i>Dont</i> : allègement PPTE	3,8	3,0	62,5	65,3
Emprunt extérieur	-0,9	0,2	-59,6	-64,4
Produit des privatisations	0,0	0,0	0,1	0,0
Financement intérieur	4,0	1,4	1,3	4,2
Erreurs et omissions	-2,1	-0,1	0,0	0,1

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

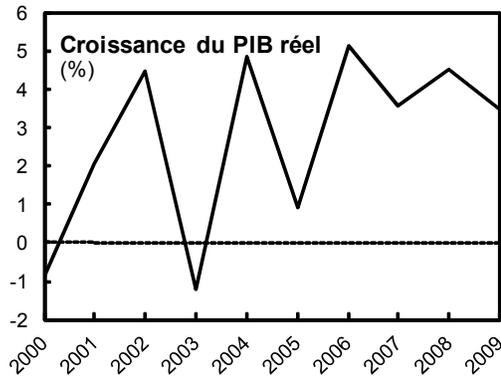
7. **L'objectif de la politique monétaire est de parvenir à la stabilité des prix tout en aidant l'économie à se relever de deux chocs exogènes.** En 2008, la base monétaire a progressé d'environ 25 %, car la banque centrale s'est employée à faire face aux premières répercussions de la hausse des cours des produits pétroliers et des prix des denrées alimentaires. Dès le début de la crise financière mondiale en 2009, la politique monétaire a été assouplie sans mettre en péril l'objectif d'un taux d'inflation inférieur à 10 %.

8. **La crise financière mondiale n'a pas eu de graves conséquences pour le système bancaire burundais.** Cependant, un risque de concentration a été identifié comme l'un des principaux facteurs de vulnérabilité de ce système dans le programme d'évaluation du secteur financier (PESF).

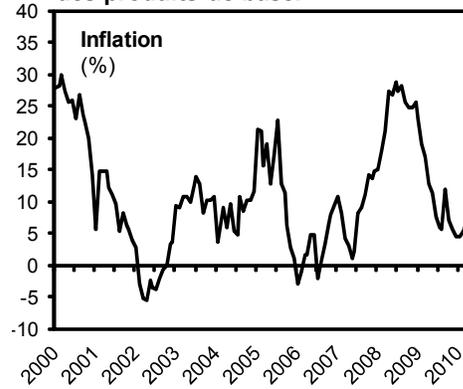
9. **Malgré le choc pétrolier et alimentaire et la crise financière mondiale, la position extérieure a été soutenue par l'allègement PPTE et IADM, ainsi que par l'allocation de DTS.** Nonobstant l'impact de la crise alimentaire et pétrolière sur la balance commerciale, le déficit extérieur courant a régressé en 2008 grâce à des transferts élevés dont l'objet était d'atténuer les effets du choc. En revanche, il s'est aggravé en 2009, même si les termes de l'échange se sont améliorés, à cause d'une diminution de l'aide des bailleurs de fonds. Dans l'ensemble, la position de la balance des paiements a été soutenue par l'allègement PPTE et IADM et l'allocation de DTS. Les réserves brutes sont demeurées à un niveau très confortable (6,5 mois d'importations).

## Graphique 1. Burundi — Résultats macroéconomiques, 2000–09

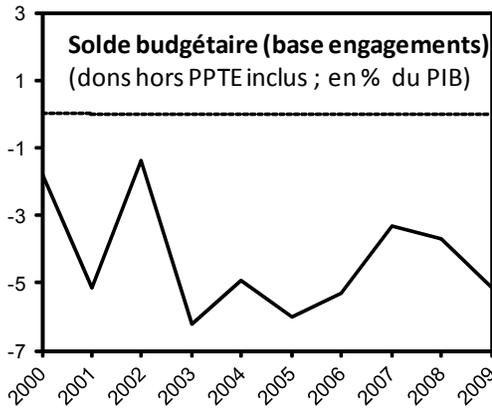
La croissance a été irrégulière, avec une tendance à la hausse...



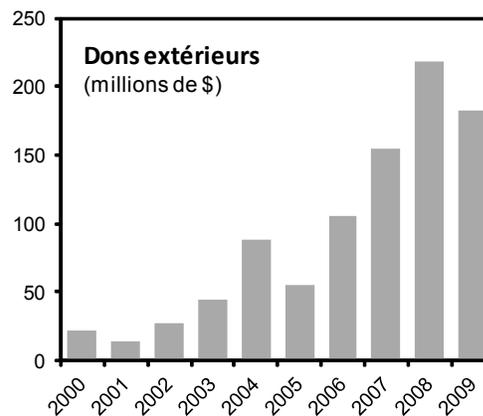
...tandis que l'inflation a diminué parallèlement à la chute des cours des produits de base.



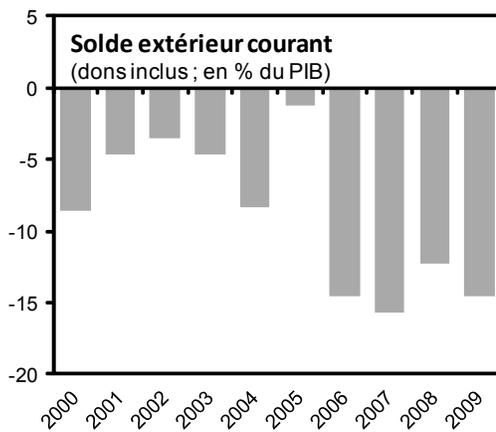
La récente amélioration de la situation budgétaire s'est inversée en 2009...



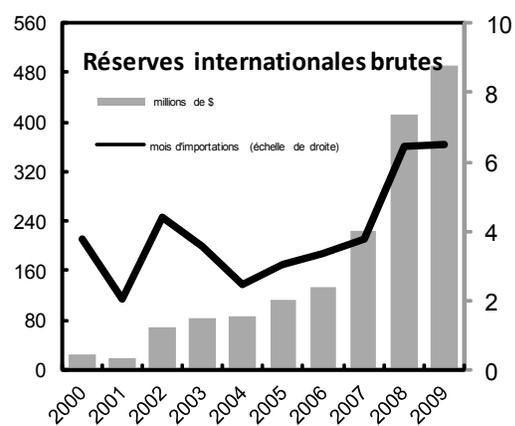
... à cause d'un recul de l'aide des bailleurs de fonds.



Le solde courant s'est dégradé ces dernières années...



...mais les apports officiels ont aidé à reconstituer les réserves internationales.



Sources : autorités burundaises ; estimations des services du FMI.

### III. DISCUSSIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

10. Dans le contexte de l'intégration à la Communauté est-africaine (CEA), les entretiens pour les consultations au titre de l'Article IV ont essentiellement été axés sur trois grands thèmes : i) renforcer la croissance et réduire la pauvreté, ii) accélérer la réforme du secteur financier et iii) préserver la viabilité budgétaire tout en avançant dans la réalisation des OMD. En outre, la mission a examiné d'importantes questions liées aux consultations au titre de l'article IV. Pour préparer le terrain en vue des entretiens de politique économique, les services du FMI ont présenté la version actualisée du cadre macroéconomique.

#### Encadré 1. Burundi — Principales recommandations des consultations de 2008 au titre de l'article IV

Recommandation	État d'avancement
Améliorer la GFP.	D'importants progrès ont été réalisés (voir tableau I.1, Rapport des services du FMI 10/75). Les autorités ont l'intention de maintenir la dynamique de la réforme de la GFP.
Améliorer la composition de la dépense.	Les dépenses sociales ont augmenté. Cependant, la masse salariale reste élevée, de même que les dépenses de sécurité du fait de la situation incertaine en matière de sécurité. Il est possible d'améliorer les prévisions budgétaires relatives aux dépenses sociales.
Réformer le fonctionnement de la politique monétaire et de change.	La politique monétaire repose davantage sur le marché, mais la banque centrale doit avoir recours plus activement aux instruments de politique monétaire. Un marché des enchères symétriques en devises a été créé et les appels d'offre de liquidités ont été modifiés (élimination des prix plancher).
Maintenir une gestion prudente de la dette.	La gestion de la dette a été renforcée par suite de la réorganisation de la cellule de la dette au Ministère des finances et de la mise à niveau du logiciel de gestion de la dette. Aucun emprunt non concessionnel n'a été contracté.
Mener des réformes structurelles en vue de stimuler le secteur privé.	La privatisation de la filière café a été amorcée, mais 13 seulement des 117 stations de lavage ont été privatisées en raison de l'intérêt limité manifesté par les investisseurs. Les progrès dans la réforme du climat des investissements sont lents.

## A. Cadre macroéconomique et calibrage des instruments de politique économique

11. **En 2010, l'économie devrait se relever légèrement de la crise financière mondiale.** D'après les projections, le PIB réel passe à 3,9 %, contre 3,5 % en 2009, en raison principalement de la hausse sensible de la production de café et de l'investissement financé par les bailleurs de fonds. L'inflation globale reste en deçà de 10 % (9,5 %), encore que la sécheresse exerce des pressions sur les prix des produits alimentaires. Les réserves officielles brutes tombent à l'équivalent de 6 mois d'importations, pour cause de stérilisation.

12. **Pour peu que la situation dans les domaines politique et de la sécurité continue de s'améliorer, les perspectives économiques à moyen terme du Burundi sont en général favorables :** i) la croissance du PIB devrait être de l'ordre de 5 % à moyen terme, contre environ 4 % en 2007-09, ii) le taux d'inflation moyen reviendrait à 5 % d'ici à 2014 et iii) les réserves officielles brutes se stabiliseraient à l'équivalent de six mois d'importations (tableau texte 2), en conformité avec les critères de convergence de la CEA. La croissance devrait être tirée essentiellement par trois facteurs : i) l'élimination progressive des principales distorsions économiques, notamment dans la filière café, ce qui rehaussera la productivité globale des facteurs, ii) une augmentation sensible de l'investissement financé par l'aide, destiné en grande partie à la rénovation des infrastructures, augmentation qui aidera à remédier aux principaux goulets d'étranglement de l'offre et iii) du fait de l'appartenance à la CEA, un élargissement des débouchés et la possibilité d'attirer davantage d'investissements dans les domaines où le Burundi possède un avantage comparatif (agriculture et tourisme, par exemple). Le Programme des Nations Unies pour la création d'emplois et de revenus et la réintégration post-conflit (PNUCERRPC) devrait aussi promouvoir la croissance en favorisant la stabilité. La croissance pourrait fortement augmenter à moyen terme si les investissements potentiels dans le secteur minier se concrétisaient.

13. **On s'attend à ce que les perspectives budgétaires à moyen terme s'améliorent.** Selon les projections, le déficit budgétaire global (sur la base des engagements, dons hors PPTTE inclus) tomberait de 4,7 % du PIB en moyenne en 2005-09 à environ 1,5 % d'ici à 2013, grâce en partie à une amélioration progressive du recouvrement des recettes. Les dépenses courantes, tirés par celles consacrées aux domaines prioritaires du CSLP, seraient en moyenne de l'ordre de 25 % du PIB en 2010-15, soit pour ainsi dire le même ratio que durant les derniers exercices. La masse salariale reviendrait progressivement à 11 % du PIB d'ici à 2015, compte tenu de la démobilisation et des besoins de recrutement dans les secteurs prioritaires. Devant la nécessité de mobiliser d'importants investissements dans les secteurs des infrastructures publiques et de l'agriculture, le cadre macroéconomique prévoit une augmentation des dépenses en capital financée par des dons projets.

14. **Ce cadre sera soutenu par un dosage cohérent des moyens d'action.** Des réformes propices à l'activité soutiendront la stratégie de croissance. La viabilité de la dette devrait être le point d'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme. Étant donné le risque élevé de surendettement et la faible capacité du Burundi (AVD conjointe, Supplément I), il est

crucial pour parvenir à la viabilité de la dette de renforcer la capacité d'exportation et de financer le budget par des dons et des prêts très concessionnels. Il faut aussi mentionner à cet égard la contribution des réformes en cours dans le domaine des finances publiques. Outre la nouvelle loi de finances, ces réformes portent sur la politique fiscale, l'administration des recettes et la politique de la dépense, ainsi que sur la gestion de trésorerie et de la dette.

15. **La politique monétaire est axée sur la stabilisation des prix tout en permettant une amélioration de la croissance.** À cet effet, la banque centrale continuera d'utiliser comme objectifs opérationnel et intermédiaire respectivement la base monétaire et la monnaie au sens large. Pour atteindre son objectif opérationnel, elle table sur des appels d'offre de liquidités. Une collaboration étroite entre cet établissement et le Ministère des finances est cruciale pour que la politique monétaire soit efficace. La création du comité de gestion de trésorerie et l'organisation de réunions mensuelles régulières entre la BRB et le Ministère des finances ont permis de mieux coordonner les politiques monétaire et budgétaire (Rapport des services du FMI 10/75, ¶21 du MPEF). Une transition harmonieuse de l'actuel système d'enchères à un marché interbancaire donnera plus de souplesse au taux de change, ce qui renforcera la politique monétaire. À moyen terme, les efforts déployés pour atteindre les critères de convergence de l'union monétaire de la CEA aideront aussi à consolider la stabilité macroéconomique.

**Tableau texte 2. Burundi — Perspectives à moyen terme, 2009–15**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Proj.					
	(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)						
Revenu national et prix							
Croissance du PIB réel	3,5	3,9	4,5	4,8	5,0	5,0	5,0
Prix à la consommation (fin de période)	4,6	9,5	7,0	6,5	5,0	5,0	5,0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Administrations publiques							
Recettes (hors dons)	18,6	18,3	18,8	19,4	19,7	19,9	20,2
Dépenses et prêts nets	39,3	49,5	47,0	46,8	44,4	43,1	43,0
Solde global							
Base engagements (dons hors PPTE inclus)	-5,2	-3,1	-3,1	-1,8	-1,3	-1,3	-1,3
Base caisse (dons hors PPTE inclus)	-5,2	-4,3	-4,2	-1,8	-1,3	-1,3	-1,3
Secteur extérieur							
Solde extérieur courant	-14,5	-9,0	-10,6	-10,5	-10,4	-10,2	-10,1
Balance globale des paiements	4,1	-0,8	0,1	-0,1	1,3	1,1	0,4
Réserves officielles brutes							
En millions de \$	323,0	310,7	327,9	342,5	362,3	378,2	392,7
En mois d'importations	6,5	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

16. **2Il existe toutefois de graves risques de dégradation des perspectives à moyen terme.** Outre la détérioration possible de la situation dans les domaines politique et de la sécurité, ces risques sont notamment : i) des retards dans les réformes structurelles macroéconomiques cruciales pour les objectifs de croissance, ii) un contexte extérieur incertain et iii) une intégration trop lente à la CEA. La fragilité des capacités institutionnelles pourrait également compromettre la mise en œuvre des politiques.

### **B. Accélérer la croissance et lutter contre la pauvreté**

#### *Contexte*

17. **Par son impact négatif sur l'investissement, le long conflit (17 ans) a exercé la plus forte contrainte sur la croissance.** En conséquence, le gouvernement doit lancer un vaste programme de remise en état des infrastructures avec le concours des partenaires du développement.

18. **La réforme de la filière café revêt une importance considérable sur le plan économique.** Cette filière est la principale source de revenu pour près de 800.000 ménages et le café représente environ les deux tiers des exportations. On s'attend à ce que la récente privatisation de 13 stations de lavage ait des effets positifs sur l'ensemble de la filière. L'intérêt manifesté par les investisseurs étrangers ayant été dans un premier temps limité, le gouvernement a décidé de relancer les dossiers d'appels d'offres à la fin de la présente campagne de café.

19. **L'intégration régionale est cruciale pour atteindre les objectifs de croissance à moyen terme.** L'adhésion à la CEA pourrait stimuler la croissance, car elle permettrait au Burundi d'élargir ses débouchés (grâce à un marché de 120 millions d'habitants) et d'attirer davantage d'investissements dans les domaines où ce pays possède un avantage comparatif (agriculture et tourisme, par exemple). Conscient de ces avantages potentiels, le gouvernement a déjà créé un comité interministériel chargé de coordonner et de faciliter la prise de décision dans le contexte de la CEA. En outre, une stratégie nationale et un plan d'action, préparés avec le concours des partenaires du développement, seront examinées par une mission technique à la fin de juillet et soumis pour approbation au nouveau gouvernement.

#### *Conseils des services du FMI*

- Réorienter les dépenses en capital vers les infrastructures essentielles, ce qui aidera à réduire les goulets d'étranglement de l'offre (électricité et irrigation, par exemple). Tous les projets d'investissement devraient faire l'objet d'analyses de rentabilité et coût-efficacité rigoureuses. Les autorités devraient solliciter l'assistance technique (AT) de la Banque mondiale pour renforcer le système d'évaluation, de sélection et de suivi des projets d'investissement. Les services du FMI ont souligné que le financement extérieur devrait se limiter à des dons et des prêts très concessionnels afin que la dette reste soutenable.

- Poursuivre la réforme de la filière café. Selon les services du FMI, la privatisation de cette filière est cruciale pour rehausser la productivité totale des facteurs. En outre, les autorités continueront de réformer les autres secteurs, dont ceux du thé et des télécommunications, en consultation avec la Banque mondiale.
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale CEA et de son plan d'action afin de réaliser la convergence nominale et de stimuler les réformes structurelles qui devraient améliorer la compétitivité et le climat des affaires. Les services du FMI vont aussi examiner le plan des autorités visant à libéraliser le compte de capital d'ici à 2014 conformément aux exigences de la CEA. Le Département MCM pourrait fournir une AT si elle était demandée.

### *Position des autorités*

20. **Les autorités ont reconnu que l'instabilité politique est un obstacle majeur à la croissance, aussi misent-elles sur un redressement économique rapide une fois que les élections auront été tenues dans un climat apaisé.** Elles ont souligné que leur stratégie de croissance repose sur quatre piliers sectoriels (agriculture, tourisme, énergie et eau, et infrastructures dans les domaines des transports et des communications) et qu'elles mettent à profit leur adhésion à la CEA. Elles ont fait observer que la création d'une agence de promotion des investissements aidera à renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers (¶14 du MPEF).

21. **Les autorités ont souscrit aux recommandations des services du FMI** et formulé les observations suivantes:

- Des efforts sont actuellement déployés en vue de réorienter les dépenses en capital vers les quatre piliers de croissance susmentionnés. Les autorités ont demandé aux bailleurs de fonds de les aider à poursuivre cet objectif. En outre, il conviendrait de renforcer la cellule de planification des projets au Ministère du plan en centralisant les compétences techniques en matière d'analyse des projets, qui sont pour l'instant dispersées entre les ministères.
- La privatisation des stations de lavage du café sera relancée avant la fin de l'actuelle campagne. La filière café est certes importante pour l'activité et la lutte contre la pauvreté, mais il est aussi également crucial de stabiliser la croissance démographique et de réformer le régime foncier.
- Il conviendra de ne ménager aucun effort pour que le financement se fasse par voie de dons et de prêts très concessionnels. Cependant, dans les cas exceptionnels où des investissements indispensables prévus dans la stratégie de développement des autorités pour renforcer la croissance ne pourraient être financés par des concours de cette nature, le recours à un financement non concessionnel sera examiné avec le FMI et la Banque mondiale afin d'assurer la cohérence avec les nouvelles règles du FMI concernant les plafonds d'endettement.

- Les capacités institutionnelles sont toujours insuffisantes, malgré une AT substantielle. Il est donc crucial d'établir les besoins d'assistance techniques les plus urgents et de leur réserver toute l'attention voulue.

### C. Accélérer la réforme du secteur financier

#### *Contexte*

22. **L'accès aux services financiers est limité, le système de paiements n'étant guère développé.** Sur la base des données bancaires de 2007–08, 2 % seulement de la population disposent d'un compte en banque et moins de 0,5 % utilise les services de crédit bancaire. En conséquence, les opérations en liquide l'emportent par le nombre et les instruments de paiement sont échangés manuellement. En outre, la plupart des petites et moyennes entreprises ont des difficultés à obtenir des crédits, à cause essentiellement du manque d'informations adéquates sur la solvabilité des emprunteurs éventuels, de l'absence de garanties réelles et des faibles moyens utilisables pour préparer les projets.

23. **La réforme du secteur financier devrait normalement s'inspirer du rapport PESF.** En janvier 2009, les services du FMI et de la Banque ont évalué le secteur financier du Burundi. Ils ont remis leur rapport (SM/09/266) au Conseil d'administration en octobre. Les autorités prévoient d'en suivre les conclusions pour leur stratégie de réforme du secteur financier, dont le processus a été lancé avec la création du Comité national de stratégie par une décision du Ministère des finances.

24. **En raison de la crise financière mondiale, la banque centrale a pris des mesures pour renforcer le contrôle bancaire** (§12 du MPEF). Bien que la mission PESF n'ait décelé aucun signe manifeste de tensions systémiques imminentes imputables à la crise, les autorités ont lancé des actions pour appliquer les recommandations du Département MCM dans le domaine du contrôle bancaire, notamment celles qui concernent le contrôle fondé sur les risques, et ont durci les normes minimales de fonds propres. La banque centrale a aussi pris des mesures pour s'attaquer au risque de concentration, l'un des facteurs de vulnérabilité les plus graves du système bancaire (tableau 7). Pour atténuer ce risque, elle continuera de surveiller étroitement les normes de prêts et les pratiques de gestion des risques des banques et mènera des tests de résistance avec le concours de l'AFRITAC-Centre.

#### *Conseils des services du FMI*

25. Les services du FMI ont insisté sur la nécessité d'accélérer la réforme du secteur financier, en s'inspirant du rapport PESF et conformément aux exigences de la CEA. Les réformes prioritaires sont notamment les suivantes :
- définir une stratégie et des mesures pour moderniser l'infrastructure du système de paiements, en conformité avec les plans d'action de la CEA et les normes internationales.
  - Moderniser le cadre juridique du système de paiements.

- Mettre au point une infrastructure complète de compensation et de règlement, prévoyant l'automatisation des opérations de faible valeur (chèques et transferts automatiques) dans le cadre d'un système de compensation électronique.

### ***Position des autorités***

26. **Les autorités ont souscrit à l'évaluation et aux conseils des services du FMI.** Elles ont souligné que le principal objectif de la réforme du secteur financier est d'élargir l'accès aux services financiers. Avec la mise en place récente du comité de pilotage, les travaux sur la réforme du secteur financier vont s'accélérer et permettre au Conseil des ministres d'adopter une stratégie complète et détaillée au premier semestre de 2011.

27. **Les autorités ont fait observer que des réformes urgentes sont déjà en cours d'application,** en étroite coordination avec l'assistance technique et financière de la Banque mondiale. Les priorités sont les suivantes : i) moderniser les systèmes de paiements (ce qui nécessite d'informatiser la compensation des chèques), ii) mettre en place des services bancaires électroniques, iii) renforcer la réglementation et le contrôle des banques commerciales et des établissements de microfinance, iv) créer un bureau du crédit afin d'évaluer efficacement la solvabilité des emprunteurs et v) développer les marchés financiers intérieurs en vue d'offrir aux banques des sources de capitaux stables et à long terme.

### **D. Préserver la viabilité budgétaire tout en avançant dans la réalisation des OMD**

#### ***Contexte***

28. Pour moderniser le système fiscal, le gouvernement a lancé une série de réformes importantes, y compris la mise en application d'une TVA et du tarif extérieur commun de la CEA. Cependant, étant donné les capacités limitées de l'administration et les retards dans la mise en place de l'OBR, les services du FMI ont adopté des projections prudentes en matière de recettes jusqu'à ce que soit connu le rendement de la TVA. Ils examineront la première année d'application de la TVA à l'occasion de la cinquième revue et actualiseront en conséquence leurs projections. À environ 18,5 %, le ratio recettes/PIB se situe au-dessus de la moyenne (17,3 %) observée pour les États fragiles de l'Afrique sub-saharienne.

29. La majeure partie des dépenses est consacrée aux salaires et à la sécurité. À environ 12 % du PIB, la masse salariale dépasse l'objectif à moyen terme des autorités (11 %). Le recrutement dans les secteurs de l'éducation et de la santé ayant une incidence sur la réalisation des OMD, la masse salariale continuera de progresser dans ces secteurs étant donné les besoins considérables d'enseignants et de personnels de santé. Il sera indispensable de réduire les forces de sécurité si l'on veut atteindre l'objectif fixé à moyen terme pour la masse salariale tout en continuant de recruter dans les secteurs prioritaires.

#### ***Conseils des services du FMI***

- Gérer soigneusement la mise en place de l'OBR et élargir la base d'imposition en appliquant les recommandations de la récente mission d'assistance technique du 2

- Département FAD. L'OBR, qui était censé commencer ses opérations en janvier 2010, n'est pas encore tout à fait fonctionnel à cause de retards dans le recrutement du personnel. Les autorités prennent actuellement toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus afin de préserver les recettes publiques.
- En consultation avec les principaux bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale, poursuivre les réformes dans les domaines des salaires et de l'emploi, y compris la politique salariale et la démobilisation après les élections afin de ramener la masse salariale à des niveaux viables.
- Accroître l'efficacité de la dépense en mettant en œuvre les récentes réformes sur la GFP et en renforçant la gouvernance et la responsabilisation en matière d'emploi des ressources publiques. Des enquêtes sur le suivi des dépenses publiques pourraient aider à détecter les fuites et les obstacles à une prestation efficace des services.
- Mettre en œuvre les politiques susmentionnées afin de pouvoir financer les dépenses sociales et d'accélérer la réalisation des OMD.

#### ***Position des autorités***

30. **Les autorités ont souscrit à l'évaluation et aux conseils des services du FMI** et fait observer que :

- En coordination avec le Department for International Development (DFID), des mesures seront prises pour accélérer la transition entre l'ancienne administration fiscale et l'OBR. Il faudra en priorité doter rapidement l'office en personnel et établir un plan d'action assorti d'échéances précises.
- L'intégration des anciens groupes rebelles exerce des pressions sur la masse salariale. Selon elles, la démobilisation est un volet crucial de leur stratégie de réduction de la masse salariale, mais qui, étant donné ses conséquences politiques et sociales, doit être abordé avec beaucoup de prudence et seulement après les élections.
- La croissance à venir du secteur minier pourrait améliorer le profil de la dette à moyen terme.

#### **E. Autres questions liées aux consultations au titre de l'article IV**

31. **La mission a examiné d'autres questions liées aux consultations au titre de l'article IV :**

- *Politique commerciale.* D'importantes réformes sont mises en œuvre pour promouvoir le commerce extérieur : réforme du tarif extérieur suivant les exigences de la CEA, nouveau code des investissements conforme aux meilleures pratiques internationales et nouvelle législation de la faillite et de l'arbitrage commercial. Dans l'avenir, la priorité sera d'abaisser les obstacles administratifs aux échanges, d'établir un cadre commercial unique et d'achever la réforme des filières café et thé.

- *Évaluation du taux de change.* Une analyse du taux de change officiel ne semble faire ressortir aucun signe manifeste de profond désalignement. Cependant, des facteurs structurels entravent à l'évidence la compétitivité (Encadré 2). La mission a informé les autorités que le Département MCM considère désormais leur système de taux de change non plus comme « flottant » mais comme « un arrangement stabilisé de taux de change ». Les services du FMI les ont engagées à donner plus de souplesse à leur taux de change pour aider l'économie à s'ajuster aux chocs extérieurs et à la libéralisation du compte de capital conformément aux exigences de la CEA (prévue pour 2014).
- *Pratique de taux de change multiples tombant sous le coup de l'article VIII.* Les autorités ont demandé aux Départements MCM et LEG une assistance technique pour les aider à résoudre la pratique de taux de change multiples qui subsiste encore.

32. **De graves défaillances dans la communication des données entravent considérablement la surveillance.** Si certaines améliorations ont été réalisées dans le domaine budgétaire, les données en matière de comptes nationaux et de balance des paiements présentent de graves insuffisances (Annexe d'information, Supplément II) qui créent des incertitudes dans les estimations et projections. Le service des statistiques souffre d'un manque de personnel qualifié et de ressources. Avec une AT en provenance du FMI et d'autres bailleurs de fonds, les autorités poursuivent leurs efforts en vue de renforcer les statistiques économiques et financières.

## Encadré 2. Burundi — Évaluation du taux de change et de la compétitivité

La conclusion générale de l'évaluation est qu'il n'existe aucun signe manifeste de profond désalignement du taux de change réel. Cependant, des facteurs structurels indépendants des prix exercent à l'évidence une grave contrainte sur la compétitivité.

L'évaluation quantitative du taux de change réel (TCR) du Burundi est pénalisée par les carences statistiques des comptes nationaux et de la balance des paiements. L'instabilité d'exportations non diversifiées, en termes de prix et de volume, et l'absence d'un marché interbancaire des devises compliquent les efforts déployés pour distinguer les fluctuations temporaires des tendances structurelles.

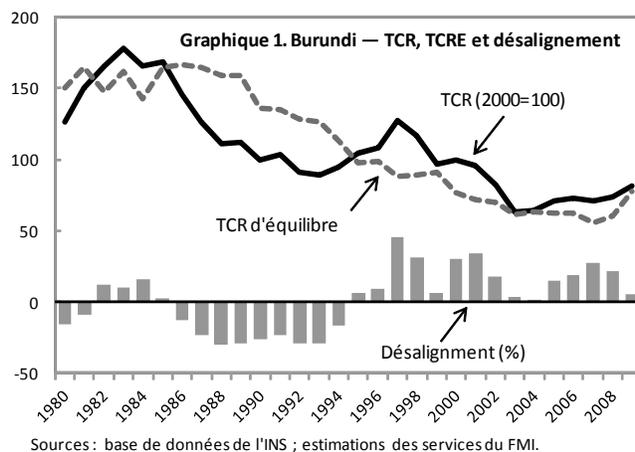
Néanmoins, le TCR ne montre aucun signe manifeste de profond

désalignement. En utilisant la méthode du taux de change réel d'équilibre (TCRE),

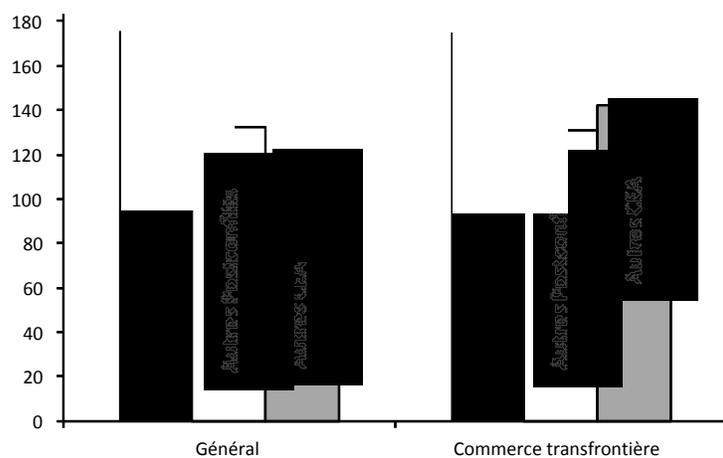
les services du FMI estiment que le TCR était surévalué de 5,8 % à la fin de 2009 (graphique 1). Des estimations établies à partir de la méthode de la viabilité extérieure confirment en général cette conclusion. Selon cette méthode, le solde courant à moyen terme est d'environ un point de pourcentage de PIB en deçà de sa norme sous-jacente, ce qui donne à penser que le TCR est légèrement surévalué.

Les autorités prennent actuellement des mesures pour donner plus de souplesse au taux de change.

Le lancement récemment d'un marché des enchères symétriques en devises et la création dans un proche avenir d'un marché interbancaire des devises accroîtront la souplesse du taux de change.



Graphique 2. Burundi - Indicateurs du coût des affaires



Source : indicateurs Doing Business de la Banque mondiale.

Des facteurs structurels entravent fortement la compétitivité. Le Burundi est l'un des pays du monde où le climat des affaires est le moins favorable : la Banque mondiale le classe au 176<sup>e</sup> rang (sur 183) dans son rapport Doing Business, soit nettement après d'autres pays de la CEA ou sortant d'un conflit. Le classement est particulièrement médiocre en ce qui concerne l'efficacité des règles du commerce extérieur (graphique 2).

L'intégration à la CEA aidera à élargir les débouchés pour les exportations et à réduire les délais et les coûts allant de pair avec le commerce transfrontalier. Les récentes privatisations dans la filière café devraient accroître la productivité et permettre de réorienter les incitations.

#### IV. QUESTIONS LIEES AU PROGRAMME

33. **La mise en œuvre du programme jusqu'à la fin de mars a en général été satisfaisante.** Les repères structurels et les critères de réalisation quantitatifs ont tous été respectés. L'aide extérieure a été plus élevée que prévu au programme au premier trimestre de 2010 à cause du décaissement tardif d'un appui budgétaire initialement prévu pour 2009, qui a été utilisé pour rembourser les avances que la banque centrale avait temporairement accordées en 2009 à titre de financement-relais pour cet appui budgétaire.
34. **En 2010, la politique budgétaire continuera d'être adaptée aux craintes soulevées par la viabilité de la dette.** Le Burundi étant un pays à risque élevé de surendettement et à faible capacité, le financement extérieur du budget sera limité à des dons et à des prêts très concessionnels. Les réformes budgétaires de ces trois dernières années aideront aussi à assurer la viabilité de la dette. Outre la nouvelle loi de finances, ces réformes portent sur la politique fiscale, l'administration des recettes et la politique de la dépense, ainsi que sur la gestion de trésorerie et de la dette (Rapport des services du FMI 10/75, tableau I.1 du MPEF).
35. **Les autorités reconnaissent qu'il est crucial de mobiliser des recettes intérieures pour assurer la viabilité budgétaire et accroître les dépenses de réduction de la pauvreté** (§16 du MPEF). L'objectif des recettes de 2010 a été révisé et ramené à 18,3 % du PIB, soit 0,2 point de PIB de moins que le ratio initialement prévu au programme, à cause des retards dans la dotation en personnel de l'OBR. Pour tenir cet objectif, les services du FMI ont engagé les autorités à poursuivre leurs efforts en vue d'élargir la base des recettes en réduisant les exonérations et en renforçant l'administration fiscale et douanière. En particulier, les autorités prendront toutes les mesures nécessaires pour accélérer la dotation en personnel de l'OBR.
36. **L'objectif primordial de la politique de la dépense en 2010 est d'améliorer sensiblement la composition des dépenses publiques en faveur des secteurs prioritaires** (§17 du MPEF). Il est donc prévu une augmentation des dépenses pro-pauvres d'environ 1,8% du PIB. Dans la logique de la stratégie de réduction de la pauvreté du Burundi, les ressources au titre de l'IADM seront affectées à l'agriculture, l'eau, l'infrastructure rurale, la santé et l'éducation.
37. **Le programme pour 2010 a été révisé** (tableau 3) afin de tenir compte : i) d'une nouvelle loi visant à répondre à l'insatisfaction des forces de sécurité à l'égard de leur rémunération, ii) de la contribution du gouvernement (0,8 % of GDP) au coût des élections générales de 2010 (3,3 percent of GDP), iii) des dépenses d'urgence dues à la sécheresse et iv) de la décision des autorités d'émettre des bons et des obligations intérieurs pour apurer sur 2010-11 le passif (2,4 % du PIB de 2010) né de l'application rétroactive du statut de la fonction publique (Rapport des services du FMI 10/75; §17 du MPEF).

38. Les services du FMI et les autorités sont convenus de ce qui suit :
- Financer l'impact de la nouvelle loi sur la rémunération des forces de sécurité (environ 0,7 % du PIB) en utilisant le fonds de réserve inscrit au budget (0,5 % du PIB) et en comprimant les dépenses non prioritaires au titre des biens et services (0,2 % du PIB) tout en évitant d'accumuler des arriérés.
  - Accroître l'emprunt intérieur pour financer à hauteur de 0,5 % du PIB les mesures d'urgence liées à la sécheresse.
  - Financer les dépenses électorales sur ressources intérieures à hauteur de 0,8 % du PIB. Les bailleurs de fonds accorderont probablement des concours supplémentaires pour les élections, réduisant ainsi la contribution de l'État. Les services du FMI les ont exhortés à honorer les engagements qu'ils ont pris de financer la plupart des dépenses liées aux élections afin de ne pas évincer le financement intérieur des dépenses hautement prioritaires.
  - Le cadre macroéconomique intègre la décision des autorités d'émettre des bons et des obligations intérieurs pour apurer sur 2010-11 le passif (2,4 % du PIB de 2010) né de l'application rétroactive du statut de la fonction publique. Cette opération exceptionnelle s'explique par la nécessité i) de mettre fin à une grève de plus de deux mois des enseignants et d'étouffer dans l'œuf tout mouvement d'instabilité sociale avant les élections et ii) de consolider la paix après 17 ans de guerre. Cela renforce la nécessité de mener des réformes structurelles en vue de réduire la masse salariale.

## V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

39. **Dans un climat difficile de sortie de conflit, le Burundi a réalisé des progrès continus, mais inégaux.** La plupart des réformes monétaires et budgétaires ont avancé. Cependant, la réforme structurelle est en général lente, à cause des capacités institutionnelles limitées et de l'instabilité politique.

40. **Les perspectives économiques à moyen terme du Burundi sont favorables dans la mesure où la situation dans le domaine de la sécurité continue de s'améliorer.** Selon les projections, la croissance à court terme s'accélérait, soutenue par une bonne campagne de café, encore que, tirée par la hausse des prix des denrées alimentaires, l'inflation resterait élevée. La croissance à moyen terme serait nettement plus forte, grâce à une amélioration de la situation politique, à l'adhésion à la CEA et à l'augmentation de l'aide des bailleurs de fonds.

41. **Les services du FMI invitent instamment les autorités à faire de la viabilité de la dette le point d'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme.** Étant donné le risque élevé de surendettement et la faible capacité du pays, le financement extérieur du budget devrait se limiter à des dons et à des prêts très concessionnels. Il est crucial de renforcer la gouvernance pour obtenir l'appui des bailleurs de fonds. À cet égard, les autorités devraient continuer de renforcer la GFP et de gérer les attentes de la population, surtout les personnels de la fonction publique, en ce qui concerne les dividendes de la paix.

42. **Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre les efforts qu'elles déploient pour réformer le secteur financier** en améliorant le contrôle bancaire, en modernisant le système de paiements et en s'attaquant aux faiblesses du système bancaire, notamment le risque de concentration.
43. **L'accélération des réformes structurelles est fondamentale pour parvenir à une croissance durable.** Les services du FMI invitent instamment les autorités à mener des réformes propices à la croissance en réorientant les dépenses en capital vers les infrastructures essentielles, en accélérant l'intégration à la CEA et en avançant dans la réforme du secteur financier.
44. **Le taux de change semble globalement à son niveau d'équilibre.** Une analyse du taux de change officiel ne fait apparemment ressortir aucun signe manifeste de profond désalignement, mais, à l'évidence, des facteurs structurels entravent considérablement la compétitivité.
45. **Le Burundi continue d'utiliser une pratique de taux de change multiples incompatible avec la section 3 de l'article VIII.** Son approbation n'a pas été sollicitée par les autorités, ni n'est recommandée par les services du FMI.
46. **Les données communiquées au FMI sont en général insuffisantes pour exercer une surveillance efficace,** en particulier les statistiques de comptabilité nationale et de balance des paiements. Leur amélioration devrait être prioritaire.
47. **Les services du FMI recommandent d'achever la quatrième revue de l'accord triennal FEC,** en raison des résultats obtenus par le Burundi et de la vigueur de son programme. Ils recommandent aussi d'approuver la modification des critères de réalisation, que justifient les facteurs énoncés au paragraphe 38. Les risques auxquels le programme est exposé peuvent être atténués par de bonnes politiques et réformes, mises en place en coordination avec les partenaires du développement du Burundi.
48. **Le souhait des autorités de rendre publics le rapport des services du FMI, la lettre d'intention et le MPEF est accueilli avec satisfaction.** Les services du FMI recommandent de tenir les prochaines consultations au titre de l'article IV avec le Burundi selon le cycle de 24 mois conformément à la décision n° 12794-(02/76) de juillet 2002, dont le texte a été modifié par les décisions n° 12854-(02/96) du 12 septembre 2002 et n° 13562-(05/85) du 5 octobre 2005.

Tableau 1. Burundi — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2000	2005	2008	Cible
<b>Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>						
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	84	85	85	83	83	..
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	74	76	77	74	73	..
PIB par personne employée (% croissance annuelle)	-1	-9	-3	-4	0	..
Revenus détenus par la tranche inférieure de 20%	8	..	5	9	9	..
Malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	..	..	39	..	..	..
Écart de pauvreté à 1,25 \$/jour (PPA) (%)	40	..	47	36	36	..
Taux de pauvreté à \$1,25/jour (PPA) (% de la population)	84	..	86	81	81	..
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	44	57	..	63	..	..
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	..	..	..	..	..	..
<b>Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous</b>						
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15-24 ans)	48	..	70	..	75	100
Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons de 15-24 ans)	59	..	77	..	77	100
Persistance jusqu'à la dernière année du primaire, total (% cohorte)	..	..	53	58	54	..
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, total (% du groupe d'âge concerné)	41	..	25	36	45	..
Scolarisation totale, primaire (% net)	..	..	43	63	99	100
<b>Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>						
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	..	..	6	31	31	..
Taux d'inscription des filles dans l'enseignement supérieur par rapport aux garçons	36	..	35	38	46	..
Taux d'inscription des filles à l'école primaire par rapport aux garçons	80	80	80	86	95	..
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire par rapport aux garçons	58	..	..	74	71	..
Part de femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole)	14	..	..	..	..	..
<b>Objectif 4 : réduire la mortalité infantile</b>						
Vaccination contre la rougeole (% des 12-23 mois)	74	80	76	87	84	..
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	113	111	107	104	102	37,7
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	189	184	178	171	168	63,1
<b>Objectif 5 : améliorer la santé maternelle</b>						
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1.000 femmes de 15-19 ans)	..	40	34	24	19	..
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	..	..	25	34	..	..
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	..	..	16	9	..	..
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	..	..	..	1 100	..	..
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	..	..	78	92	..	..
Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées de 15-49 ans)	..	..	..	..	..	..
<b>Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>						
Enfants fiévreux recevant des médicaments anti-paludiques (% des enfants fiévreux de — de 5 a	..	..	31	30	..	..
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, femmes (% femmes 15-24 ans)	..	..	..	..	..	..
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, hommes (% hommes 15-24 ans)	..	..	..	..	..	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	154	223	321	387	367	..
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	..	..	..	1,3	1,3	..
Prévalence du VIH, hommes (% des 15-24 ans)	..	..	..	0,4	0,4	..
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	1,7	5,2	3,8	2,4	2,0	..
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	..	20	30	25	27	..
<b>Objectif 7 : assurer un environnement durable</b>						
Émissions de CO2 (kg par dollar PPP de PIB)	0,1	0,1	0,1	0,1	..	..
Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..
Zones forestières (% de la superficie)	11,3	9,5	7,7	5,9	5,2	..
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	44	43	42	41	41	..
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	70	70	71	71	71	..
Régions marines protégées (% de la superficie)	..	..	..	..	..	..
Régions de protection nationale (% de la superficie)	..	..	..	6	6	..
<b>Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>						
Aide par habitant (\$ EU courants)	46	47	14	49	59	..
Service de la dette (PPG et FMI seulement, % des exportations, hors envois de fonds)	42	27	38	34	7	..
Usagers d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	0,1	0,5	0,8	..
Abonnés au téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	0	2	6	..
Lignes téléphoniques (pour 100 personnes)	0	0	0	0	0	..
<b>Autres</b>						
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7,0	6,0	6,0	5,0	5,0	..
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	200	150	120	100	140	..
RNB, méthode Atlas (\$ courants) (milliards)	1,1	0,9	0,8	0,7	1,1	..
Formation brute de capital (% du PIB)	15	6	6	11	16	..
Espérance de vie à la naissance, total (années)	46	45	47	49	50	..
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des habitants d'au moins 15 ans)	37	..	59	..	66	..
Population, total (millions)	5,7	6,2	6,5	7,4	8,1	..
Commerce extérieur (% du PIB)	35,6	40,2	27,7	56,7	57,7	..

Source : Banque mondiale, base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau 2. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–15

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014	2015
			Prog.	Réal.	Prog.	Prog. rév.					
(Variation annuelle en %)											
Revenu national et prix											
Croissance du PIB réel	3.6	4.5	3.2	3.5	3.9	3.9	4.5	4.8	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB	8.2	25.1	20.3	14.1	8.5	8.3	9.4	8.0	6.5	5.0	5.0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	8.3	24.4	12.9	10.7	8.0	7.0	8.2	6.8	5.8	5.0	5.0
Prix à la consommation (fin de période)	14.7	25.7	9.1	4.6	7.5	9.5	7.0	6.5	5.0	5.0	5.0
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (\$)	-9.7	15.1	-0.4	21.5	16.8	20.2	-0.6	12.5	4.2	14.0	5.6
Importations, f.à.b. (\$)	20.6	16.0	-32.3	-21.5	17.8	32.3	8.0	3.0	4.0	6.2	6.2
Volume des exportations	-1.7	5.2	35.5	16.0	20.6	26.4	7.2	20.4	5.5	16.5	5.5
Volume des importations	6.0	4.1	6.0	4.7	8.5	8.0	6.6	5.0	5.0	5.0	5.0
Termes de l'échange (détérioration = —)	-23.4	3.4	15.0	39.8	-10.9	-22.4	-8.4	-4.7	-0.3	-3.3	-1.1
(En % de la valeur de M2 en début de période, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets	11.5	21.9	0.3	-2.9	0.5	3.0	...	...	...	...	...
Crédit intérieur	6.6	18.8	15.7	27.8	11.9	11.3	...	...	...	...	...
État	-0.2	5.8	4.9	17.1	4.1	0.7	...	...	...	...	...
Secteur privé	7.6	8.5	6.2	13.7	7.9	10.6	...	...	...	...	...
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10.1	34.2	14.4	19.8	12.0	12.0	...	...	...	...	...
Base monétaire (taux de croiss. /12 mois)	17.4	25.1	13.5	26.6	11.5	10.6	...	...	...	...	...
(En % du PIB)											
Administrations publiques											
Recettes (hors dons)	18.6	18.5	18.0	18.6	18.5	18.3	18.8	19.4	19.7	19.9	20.2
Dépenses et prêts nets	38.5	44.1	46.1	39.3	48.3	49.5	47.0	46.8	44.4	43.1	43.0
Solde global (base engagements)											
Hors dons	-19.8	-25.6	-28.1	-20.7	-29.8	-31.2	-28.2	-27.4	-24.7	-23.2	-22.8
Dons inclus (hors initiative PPTE)	-3.3	-3.7	-4.1	-5.2	-4.0	-3.1	-3.1	-1.8	-1.3	-1.3	-1.3
Secteur extérieur											
Solde extérieur courant	-15.7	-12.3	-9.5	-14.5	-10.2	-9.0	-10.6	-10.5	-10.4	-10.2	-10.1
Balance globale des paiements	3.1	7.4	-2.5	4.1	-1.5	-0.8	0.1	-0.1	1.3	1.1	0.4
Solde épargne-investissement	-15.7	-12.3	-9.5	-14.5	-10.2	-9.0	-10.6	-10.5	-10.4	-10.2	-10.1
Privé	-12.4	-8.5	-5.4	-9.4	-6.2	-5.9	-7.6	-8.7	-9.1	-8.9	-8.8
Public	-3.3	-3.7	-4.1	-5.2	-4.0	-3.1	-3.1	-1.8	-1.3	-1.3	-1.3
(Millions de \$, sauf indication contraire)											
Secteur extérieur											
Réserves officielles brutes											
En millions de \$	177.3	266.6	231.8	323.0	302.2	310.7	327.9	342.5	362.3	378.2	392.7
En mois d'importations	3.8	6.5	5.5	6.5	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Ratio service de la dette/exportations (en %)	6.8	3.5	2.3	1.9	3.2	2.5	5.4	9.1	10.2	10.1	9.3
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB aux prix courants (milliards de BIF)	1060	1386	1711	1637	1836	1841	2104	2381	2662	2936	3238

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burundi — Opérations des administrations publiques, 2007–15

	2007	2008	2009		2010		2011	FY 2012 <sup>1</sup>	FY 2013	FY 2014	FY 2015
			Prog.	Réal.	Prog.	Prog. rév.					
	(% du PIB)										
Recettes	18.6	18.5	18.0	18.6	18.5	18.3	18.8	19.4	19.7	19.9	20.2
Recettes fiscales	17.2	16.6	16.3	17.0	17.0	16.8	17.2	17.8	18.1	18.3	18.5
Impôt sur le revenu	5.0	4.7	4.5	5.2	4.6	4.6	4.8	4.8	5.0	5.1	5.2
Taxes sur les biens et services	8.7	8.8	8.4	9.0	8.8	8.9	9.0	9.2	9.2	9.2	9.2
Taxes sur le commerce international	3.2	2.9	3.1	2.7	3.3	3.0	3.1	3.3	3.4	3.5	3.6
Autres recettes fiscales	0.3	0.2	0.3	0.1	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Recettes non fiscales	1.4	1.9	1.7	1.6	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Dépenses et prêts nets	38.5	44.1	46.1	39.3	48.3	49.5	47.0	46.8	44.4	43.1	43.0
Dépenses courantes <sup>2</sup>	24.6	25.8	24.6	25.8	25.6	27.0	25.8	25.5	24.8	24.4	24.2
Salaires	10.7	11.4	11.2	11.7	11.6	12.2	12.0	11.9	11.5	11.2	11.0
<i>Dont</i> : secteurs prioritaires	5.3	6.1	6.7	7.1	7.4	7.3	7.3	7.4	7.5	7.6	7.8
<i>Dont</i> : liés à la sécurité	4.4	3.6	3.3	3.4	3.1	3.8	3.8	3.6	3.3	2.9	2.5
<i>Dont</i> : autres	1.0	1.8	1.2	1.3	1.1	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7	0.7
Autres dépenses courantes	13.9	14.4	13.4	14.1	14.1	14.8	13.8	13.6	13.3	13.2	13.2
<i>Dont</i> : élections					0.1	0.8					
Prog. spéciaux financés sur ress. extérieures <sup>3</sup>	1.2	3.2	5.3	0.1	5.5	5.5	3.5	3.0	0.9	0.1	0.1
<i>Dont</i> : élections					2.5	2.5					
Dépenses en capital et prêts nets	12.7	15.1	16.3	13.3	17.1	17.0	17.8	18.3	18.6	18.6	18.7
<i>Dont</i> : liées à l'IADM			2.3	0.0	1.3	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-19.8	-25.6	-28.1	-20.7	-29.8	-31.2	-28.2	-27.4	-24.7	-23.2	-22.8
Solde global (dons hors PPTE inclus)	-3.3	-3.7	-4.1	-5.2	-4.0	-3.1	-3.1	-1.8	-1.3	-1.3	-1.3
Variation des arriérés (réduction = -)	-2.1	-0.8	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations résultant du nouveau statut des fonctionnaires					0.0	-1.1	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-21.9	-26.4	-28.3	-20.7	-29.8	-32.3	-29.3	-27.4	-24.7	-23.2	-22.8
Solde global (dons hors PPTE inclus)	-5.4	-4.5	-4.3	-5.2	-4.0	-4.3	-4.2	-1.8	-1.3	-1.3	-1.3
Financement	24.0	26.5	28.3	20.6	29.8	32.3	28.5	26.5	24.7	23.2	22.8
Dons extérieurs	20.9	24.9	86.5	80.8	25.8	28.0	24.3	24.7	23.4	21.9	21.5
<i>Dont</i> : allègement PPTE	3.8	3.0	62.5	65.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont</i> : don IADM du FMI	0.0	0.0	2.3	1.8	2.1	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunt extérieur, net	-0.9	0.2	-59.6	-64.4	2.7	2.7	2.2	2.2	2.0	1.9	1.9
Produit des privatisations	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Financement intérieur	4.0	1.4	1.3	4.2	1.2	1.5	1.7	-0.6	-1.0	-0.9	-0.9
Secteur bancaire	3.1	1.4	1.3	4.6	1.2	0.2	0.6	-0.6	-1.0	-0.9	-0.9
Secteur non bancaire	0.9	0.0	0.0	-0.4	0.0	1.3	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement <sup>4</sup> et erreurs et omissions	-2.1	-0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.8	0.9	0.0	0.0	0.0
	(Milliards de BIF)										
Total des recettes	197.6	256.7	308.1	304.6	339.3	336.9	396.0	461.8	523.9	584.2	653.5
Total des dépenses et prêts nets	407.9	611.7	789.6	642.7	886.6	910.8	989.7	1114.5	1180.7	1265.2	1391.8
<i>Dont</i> : salaires	114.0	158.4	192.2	191.8	212.4	224.5	253.1	283.7	307.1	327.6	356.7
Déficit de financement <sup>4</sup> et erreurs et omissions	-22.3	-0.8	0.0	1.0	0.0	0.0	17.3	21.8	0.0	0.0	0.0
Total du financement	237.7	366.8	485.1	337.1	547.3	595.0	600.0	630.9	656.8	681.0	738.3
	(Millions de \$, sauf indication contraire)										
<i>Pour mémoire :</i>											
IADM : allègement de stock par IDA et BAfD	...	...	84.8	84.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
IADM : économies sur service dû à l'IDA/BAfD :											
Amortissement	...	...	2.3	2.3	3.0	3.0	3.2	3.3	3.3	3.3	3.4
Paiements d'intérêts annuels	...	...	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
Dépenses sociales (en % du PIB)	12.0	15.1	9.9	16.8	18.6	18.6	18.9	19.2	19.2	19.6	20.1
Dettes publiques (en % du PIB)	178	154	49	48	51	51	51	47	44	41	39
PIB aux prix cour. du marché (milliards de BIF)	1060	1386	1711	1637	1836	1841	2104	2381	2662	2936	3238

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les autorités comptent passer de l'année civile à l'exercice budgétaire, conformément aux règles de la CEA.<sup>2</sup> Les projections des dépenses courantes à moyen terme sont principalement influencées par les dépenses affectées à la santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture.<sup>3</sup> Il s'agit de dépenses financées sur ressources extérieures, qui incluent les dépenses au titre des élections (en 2010), de la démobilisation et des programmes de protection sociale temporaires exceptionnels.<sup>4</sup> Devrait être financé par une aide supplémentaire des donateurs.

Tableau 4. Burundi — Situation monétaire, 2007–10

	2007	2008	2009		2010	
			Proj.	Réal.	Prog.	Prog. rév.
(Milliards de BIF)						
Avoirs extérieurs nets	109.1	181.5	182.9	168.8	192.0	184.6
Banque centrale	75.6	139.4	87.3	118.7	113.3	129.8
Banques créatrices de monnaie	33.5	42.0	95.6	50.0	78.7	54.8
Avoirs intérieurs nets	298.7	368.9	438.9	500.3	516.4	570.7
Crédit intérieur	374.1	436.1	505.5	559.2	574.4	619.1
Créances nettes sur l'État	157.4	176.5	198.1	252.4	219.4	255.9
<i>Dont</i> : sur le Trésor				268.8	...	272.3
Crédit à l'économie	216.6	259.7	307.4	306.8	355.0	363.1
Autres postes, net (avoirs = +)	-75.4	-67.2	-66.6	-58.9	-58.0	-48.4
M3	407.8	550.4	621.9	669.1	708.3	755.3
Dépôts en devises	77.7	107.3	115.0	138.3	124.0	160.8
M2	330.1	443.1	506.9	530.8	584.3	594.5
Circulation fiduciaire	84.2	112.6	135.2	120.9	137.9	136.9
Dépôts en monnaie nationale	245.9	330.5	371.7	409.9	446.4	457.6
Dépôts à vue	151.2	223.3	244.7	283.5	304.9	314.9
Quasi-monnaie	94.7	107.2	127.0	126.4	141.5	142.7
(Variation en pourcentage de M2 en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	11.5	21.9	0.3	-2.9	0.5	3.0
Banque centrale	11.4	19.3	-11.7	-4.7	-0.4	2.1
Banques créatrices de monnaie	0.1	2.6	12.1	1.8	1.0	0.9
Avoirs intérieurs nets	7.0	21.3	15.8	29.7	13.2	13.3
Crédit intérieur	6.6	18.8	15.7	27.8	11.9	11.3
Créances nettes sur l'État	-0.2	5.8	4.9	17.1	4.1	0.7
Crédit à l'économie	6.8	13.0	10.8	10.6	7.9	10.6
<i>Dont</i> : secteur privé	7.6	8.5	6.2	13.7	7.9	10.6
Autres postes, net (avoirs = +)	0.4	2.5	0.1	1.9	1.3	2.0
M3	18.5	43.2	16.1	26.8	13.7	16.2
Dépôts en devises	8.5	9.0	1.7	7.0	1.7	4.2
M2	10.1	34.2	14.4	19.8	12.0	12.0
Circulation fiduciaire	5.2	8.6	5.1	1.9	3.1	3.0
Dépôts en monnaie nationale	4.8	25.6	9.3	17.9	8.9	9.0
Dépôts à vue	1.2	21.8	4.8	13.6	6.1	5.9
Quasi-monnaie	3.6	3.8	4.5	4.3	2.8	3.1
<i>Pour mémoire :</i>						
Base monétaire (variation en % sur 12 mois)	17.4	25.1	13.5	26.6	11.5	10.6
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	4.2	3.1	3.4	3.1	3.1	3.1

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Burundi — Comptes de la banque centrale, 2008–10**

	2008				2009				2010			
	Mar.	Juin	Sep.	Déc.	Mar.	Juin	Sep.	Déc.	Mar. Réal.	Juin Prog. rév.	Sep.	Déc.
	(Milliards de BIF)											
Avoirs extérieurs nets	68.1	63.4	75.1	139.4	105.1	148.8	113.0	118.7	105.3	95.0	100.1	129.8
Avoirs intérieurs nets	50.2	71.6	71.4	17.0	33.6	13.9	44.8	79.3	49.8	83.3	91.5	89.2
Crédit intérieur	127.5	149.0	146.9	114.1	108.0	119.4	122.5	187.5	136.1	172.7	186.4	193.9
Créances nettes sur l'État	124.0	143.3	141.4	120.8	110.3	113.3	116.4	191.7	151.8	178.1	190.1	190.1
Crédit hors administrations publiques	3.4	5.6	5.4	-6.6	-2.3	6.2	6.1	-4.2	-15.7	-5.3	-3.6	3.8
Autres postes, net (avoirs = +)	-77.3	-77.3	-75.6	-97.2	-74.4	-105.5	-77.7	-108.2	-86.3	-89.4	-94.9	-104.7
Base monétaire	118.3	135.1	146.5	156.4	138.7	162.7	157.9	198.0	155.1	178.3	191.6	219.0
Circulation fiduciaire	80.6	99.3	110.4	112.6	99.9	108.0	104.5	120.9	109.5	104.5	115.5	136.9
Réserves des banques	23.5	18.9	17.3	25.0	22.2	37.2	35.9	53.9	26.4	60.3	58.6	58.8
Encaisses	9.1	9.9	12.6	11.6	12.7	12.6	13.4	15.3	15.9	13.4	13.4	15.3
Autres dépôts non bancaires	5.1	7.1	6.2	7.2	3.8	4.9	4.1	7.9	3.3	0.1	4.1	7.9
<i>Pour mémoire :</i>												
Avoirs ext. nets de la BRB (millions de \$)	57.8	53.1	63.1	112.9	85.1	120.9	91.8	96.5	85.6	76.2	79.3	101.5

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

Table 6. Burundi — Balance des paiements, 2007–15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Proj.								
	(millions de \$)								
Solde courant	-153,4	-142,7	-193,4	-132,2	-168,5	-176,4	-186,9	-196,5	-207,6
(hors transferts officiels)	-364,4	-379,6	-335,4	-426,9	-457,5	-460,6	-474,7	-488,0	-506,7
Balance commerciale	-242,0	-281,3	-194,4	-266,2	-295,0	-295,3	-307,0	-318,0	-338,6
Exportations, f.à.b.	52,9	60,9	74,0	89,0	88,5	99,6	103,7	118,2	124,9
Dont : café	32,6	40,1	47,3	61,7	63,3	73,4	76,4	89,2	93,7
Importsations, f.à.b.	-295,0	-342,2	-268,5	-355,2	-383,5	-394,9	-410,8	-436,3	-463,5
Dont : produits pétroliers	-58,4	-105,2	-80,6	-108,0	-120,2	-131,9	-140,1	-148,4	-157,2
Services (net)	-145,6	-186,3	-214,2	-227,4	-232,5	-237,4	-243,5	-249,9	-252,3
Revenus (net)	-5,9	-4,3	6,3	-6,9	-6,9	-8,4	-8,7	-8,9	-9,1
Transferts courants (net)	240,1	329,3	209,0	368,3	365,9	364,7	372,3	380,3	392,4
Dont : officiels (net)	211,0	237,0	141,9	294,8	289,0	284,2	287,8	291,4	299,1
Compte de capital <sup>1</sup>	127,4	143,9	1224,6	143,2	161,3	167,5	166,0	179,1	190,8
Dont : allègement PPTE	39,4	39,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont : remises de dettes			1057,1						
Dont : autres transferts (don IADM)	0,0	0,0	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte financier	65,5	51,0	-974,5	-22,6	9,5	8,1	43,5	38,1	25,0
Investissements directs	0,5	13,6	10,2	12,7	12,7	12,6	12,6	13,2	13,8
Autres investissements	65,1	37,4	-984,8	-35,3	-3,2	-4,6	31,0	25,0	11,2
Avoirs	-45,0	-30,8	-41,0	-31,7	-35,2	-32,1	-32,4	-29,9	-31,2
Engagements	110,0	68,2	-943,8	-3,7	31,9	27,6	63,3	54,9	42,4
Dont : allocation de DTS			95,1						
Erreurs et omissions	-9,5	33,5	-2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	30,0	85,8	54,7	-11,6	2,3	-0,9	22,6	20,7	8,2
Financement (augmentation des avoirs = -)	-30,0	-85,8	-54,7	11,6	-15,3	-14,6	-22,6	-20,7	-8,2
Dont : variation nette des réserves offic.	-47,2	-89,8	-54,7	12,4	-17,3	-14,6	-19,8	-15,9	-14,5
Dont : allocation de DTS			-95,1						
Déficit de financement <sup>2</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	13,1	15,4	0,0	0,0	0,0
	(% du PIB, sauf indication contraire)								
<i>Pour mémoire :</i>									
Solde courant	-15,7	-12,3	-14,5	-9,0	-10,6	-10,5	-10,4	-10,2	-10,1
Réserves officielles brutes									
en millions de \$	177,3	266,6	323,0	310,7	327,9	342,5	362,3	378,2	392,7
en mois d'importations	3,8	6,5	6,5	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Total de la dette extérieure	155	134	27	29	31	31	30	30	29
Cours du café (cent. de \$ la livre)	123	138	142	133	127	116	115	112	112
PIB nominal (millions de \$)	975	1165	1330	1467	1583	1684	1804	1922	2048

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Sur la base des informations préliminaires communiquées par les donateurs.

<sup>2</sup> Devrait être financé par une aide additionnelle des donateurs.

**Tableau 7. Burundi — Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2005–10**

(En %, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2010
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars
<b>Normes de fonds propres</b>								
Fonds propres/actifs pondérés (ratio de solvabilité)	18,3	13,5	13,5	15,2	19,1	19,5	18,9	18,8
Fonds propres de base (de catégorie 1)/actifs pondérés <sup>1</sup>	16,6	7,5	10,9	12,7	15,5	15,8	15,4	15,4
<b>Qualité des actifs</b>								
Prêts improductifs (% du total des prêts bruts consentis)	20,6	18,6	18,8	14,6	13,0	13,0	12,6	12,7
Provisions (% des prêts improductifs)	83,0	92,4	91,4	90,2	88,7	87,1	86,3	82,2
Prêts improductifs, nets des provisions (% des fonds propres)	20,4	7,5	7,4	7,4	5,4	6,0	6,3	8,4
Grosses positions à risque (% des fonds propres)	34,3	48,6	41,6	39,3	28,2	27,7	33,0	21,3
<b>Taux de rentabilité</b>								
Rendement des actifs	1,9	1,7	2,3	2,3	2,6	1,2	0,4	0,5
Rendement des fonds propres	14,1	17,5	26,4	29,7	22,8	0,1	3,3	4,7
Intérêts nets (en % des résultats bruts)	172,7	177,4	167,6	171,8	207,0	233,8	211,5	219,2
Coûts hors intérêts (en % du résultat brut)	193,6	188,9	156,6	155,8	172,3	192,8	186,8	174,4
<b>Liquidité</b>								
Actifs liquides (en % de la totalité des prêts consentis)	75,6	68,1	83,5	86,9	91,4	80,0	99,4	84,2
Actifs liquides (en % des engagements à court terme)	118,1	106,8	135,2	137,9	168,8	158,1	191,1	150,9

Sources : autorités burundaises ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> La diminution tient à la révision de l'article 2 de la directive No 2/06 du 24 novembre 2006.

Elle est liée au calcul des fonds propres de base, qui ne comprennent plus les provisions générales pour risques.

**Tableau 8. Burundi — Calendrier des décaissements et revues (effectués et prévus) au titre de l'accord FEC, 2008–11**

<b>Date</b>	<b>Décaissement (Millions de DTS)</b>	<b>Conditions</b>
15 juillet 2008	6,6	Approbation par le Conseil d'administration
9 février 2009	6,6	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2008
13 juillet 2009	6,6	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2009
10 février 2010	6,6	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin septembre 2009
19 juillet 2010	6,6	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2010
15 janvier 2011	6,6	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2010
30 juin 2011	6,6	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2011
<b>Total des décaissements FEC</b>	<b>46,2</b>	

Source : services du FMI.

**APPENDICE I****BURUNDI  
LETTRE D'INTENTION**

Bujumbura, le 7 juillet 2010

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 7 juillet 2008 un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui au programme à moyen terme (du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2011) visant à consolider le processus de stabilisation macroéconomique, réduire la pauvreté, promouvoir les réformes structurelles et renforcer la gouvernance. Conformément à cet accord, le gouvernement a effectué, avec une mission du FMI, la quatrième revue du programme. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 mars 2010, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre pour l'année 2010.

2. Sur le plan politique, le gouvernement continue à déployer tous les efforts pour consolider le processus de paix. Dans ce cadre, avec l'aide des partenaires au développement, le gouvernement du Burundi a pris toutes les dispositions nécessaires en vue de la réussite des élections qui se tiendront du 24 mai au 8 septembre 2010.

3. Sur le plan économique et social, le gouvernement se félicite de l'état d'exécution satisfaisant du programme, malgré une situation internationale difficile caractérisée notamment par la crise financière internationale, et un contexte national marqué par des mouvements de grèves des enseignants et de la sécheresse dans le nord du pays. En particulier, tous les critères de réalisation quantitatifs et le repère structurel à fin mars 2010 ont été respectés.
4. Le gouvernement est résolu à poursuivre la mise en œuvre des politiques et mesures décrites dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF), annexé à la présente lettre, complète ceux qui le précèdent depuis le 24 juin 2008.
5. Le gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cet effet. Les autorités du Burundi consulteront le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et préalablement aux révisions des politiques figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.
6. Le gouvernement du Burundi communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières. Il effectuera en outre avec le FMI des revues du programme appuyé par la FEC tous les six mois. La cinquième revue devra être achevée avec les services du FMI au plus tard en janvier 2011 et la sixième et dernière revue est prévue pour juin 2011 au plus tard.
7. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FEC, le gouvernement sollicite la conclusion de la quatrième revue et le cinquième décaissement de 6,6 millions de DTS au titre de la FEC. Le gouvernement sollicite également la modification des critères de réalisation de fin Septembre pour tenir compte du programme révisé.
8. Comme par le passé, les autorités burundaises souhaitent rendre publics cette lettre, le MPEF et le Protocole d'Accord Technique (PAT) qui l'accompagnent, ainsi que les rapports

des services du FMI sur la quatrième revue de la FEC. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois l’approbation du Conseil d’Administration obtenue. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l’expression de notre haute considération.

Clotilde NIZIGAMA  
Ministre des Finances

Gaspard SINDAYIGAYA  
Gouverneur, Banque de la République du Burundi

Gabriel NTISEZERANA  
Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF)  
Protocole d’Accord Technique (PAT)

**APPENDICE I****PIECE I****BURUNDI****MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES****I. INTRODUCTION**

1. Ce Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) complète ceux qui le précèdent depuis le 24 juin 2008. Il fait le point sur l'exécution du programme et actualise les perspectives à moyen terme et les politiques économiques et financières qui seront conduites en 2010 dans le cadre du programme couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2011. Les mesures et objectifs contenus dans ce MPEF sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) publié en septembre 2006 ainsi qu'avec les conclusions du rapport d'étape annuel de mise en œuvre du CSLP qui a été transmis en décembre 2009 au FMI et à la Banque Mondiale.

2. La politique économique continuera d'être guidée par les objectifs suivants :  
(i) maintenir l'inflation à un taux d'un chiffre; (ii) améliorer la composition des dépenses publiques au profit des secteurs prioritaires, tout en préservant la viabilité budgétaire; (iii) renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et la bonne gouvernance; et (iv) renforcer les systèmes de contrôle interne de la banque centrale.

3. Compte tenu de la situation sécuritaire qui continue de s'améliorer, les objectifs macroéconomiques sont les suivants pour la période de la FEC : (i) la croissance du PIB devrait s'élever en moyenne à 5% environ à moyen terme, contre une moyenne annuelle de 4% environ en 2007–09; (ii) l'inflation ralentirait pour tomber à 5% environ en 2014; et (iii) les réserves officielles brutes se stabiliseraient aux alentours de l'équivalent de 6 mois d'importations à moyen terme, conformément aux critères de convergence de la Communauté Est Africaine (CEA).

**II. EXECUTION DU PROGRAMME**

4. La crise financière mondiale a ralenti l'activité économique du Burundi et contribué à une forte baisse de l'inflation. La croissance économique s'est repliée, se situant à 3,5% en

2009, contre 4,5% en 2008, principalement du fait d'un recul des transferts privés et des investissements directs étrangers. Sous l'effet de la baisse des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires, l'inflation globale (fin de période) est tombée d'environ 26% en 2008 à environ 4,5% en 2009. Le déficit extérieur courant s'est élargi et a atteint 14,5% du PIB, les retards dans les décaissements des aides budgétaires (l'emportant sur l'effet positif de la baisse des prix des importations pétrolières et alimentaires. Les réserves officielles brutes sont restées quasiment stables, à un niveau équivalant à environ 6,5 mois d'importations en 2009.

5. Le déficit budgétaire global (base caisse, dons hors PPTTE inclus) est estimé à environ 5,2% du PIB, soit légèrement au dessus de l'objectif de 4,3%. Les recettes intérieures ont atteint 18,6% du PIB, comparé à un objectif de 18% du PIB. Le total des dépenses est inférieur aux prévisions d'environ 7 points de pourcentage du PIB, en raison du faible niveau d'exécution des dépenses financées par l'aide extérieure. La masse salariale en 2009 a été contenue dans l'enveloppe budgétaire prévue.

6. La situation monétaire a été caractérisée par une croissance plus forte que prévue de la masse monétaire au sens large, du fait de la forte croissance du crédit intérieur. La base monétaire a aussi été plus forte que programmée parce que les avoirs extérieurs nets de la banque centrale ont baissé moins que prévu.

7. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été généralement satisfaisants. Tous les objectifs indicatifs à fin décembre 2009 ont été atteints, à l'exception de l'objectif indicatif concernant la base monétaire. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin mars 2010 ont été respectés.

8. En étroite collaboration avec les partenaires au développement, le gouvernement poursuit résolument les réformes structurelles, notamment la promotion de la transparence et de la bonne gestion des finances publiques, la réforme du secteur financier, la réforme de la filière café, et l'amélioration de l'environnement des affaires. En plus des réalisations contenues dans les précédents mémorandums, des progrès significatifs ont été réalisés dans tous ces domaines depuis la troisième revue.

9. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le plan d'actions de la stratégie de gestion des finances publiques pour 2010 et 2011 a été révisé. Conformément à la nouvelle Loi Organique des Finances Publiques, une nouvelle convention entre l'Etat et la BRB a été signée et un projet de Règlement Général sur la Gestion des Budgets Publics a été finalisé et transmis au Conseil des Ministres. Pour renforcer la gestion de la trésorerie, un comité de gestion de la trésorerie de l'Etat a été créé, et le bureau de la « Gestion de la trésorerie de l'Etat » réorganisé. Ceci a permis la production régulière des plans de trésorerie mensuels et hebdomadaires, lesquels sont maintenant harmonisés avec le plan d'engagement. La rationalisation des comptes de l'Etat se poursuit à un rythme soutenu, sans toutefois compromettre le bon fonctionnement des services concernés. Dans ce cadre, une nouvelle opération d'inventaire des comptes de l'Etat a été lancée, laquelle a permis d'identifier 55 comptes à fermer avant fin juin 2010 et 34 comptes à fermer au plus tard fin décembre 2010. Pour moderniser l'administration des recettes, des efforts sont en cours pour rendre opérationnel l'Office burundais des recettes (OBR). En particulier, 22 postes clé sont déjà pourvus, dont le commissaire général et son adjoint, ainsi que les commissaires aux impôts et aux douanes. Au niveau des douanes, le système informatique SYDONIA++ a été étendu à d'autres postes douaniers, et l'installation du système RADDEX permettra une meilleure imputation des recettes douanières au niveau de la CEA.

10. Pour continuer d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, d'importantes mesures ont été prises. Dans le domaine des marchés publics, un directeur général et du personnel d'appui ont été nommés à l'Autorité de régulation des marchés publics. De plus, les plans annuels de passation des marchés ont été préparés pour faciliter l'exécution transparente du budget. En ce qui concerne la nomenclature budgétaire, une nouvelle classification économique a été introduite, avec le budget 2010, afin de l'harmoniser avec le nouveau plan comptable. Dans le domaine du contrôle et de l'audit, le rapport définitif de la cour des comptes sur l'exécution du budget de 2008 a été finalisé.

11. Dans le domaine financier, le processus d'élaboration de la stratégie de réforme du secteur financier (SRSF) vient d'être lancé avec la création du Comité National d'Elaboration de la Stratégie (CNE) par une Ordonnance du Ministre des Finances. L'adoption de la SRSF par le Conseil des Ministres est prévue pour le premier trimestre 2011. Un Plan de Développement du Marché Financier au Burundi est aussi en cours d'élaboration. Dans le

domaine de change, des aménagements ont été apportés au Marché des Enchères Symétriques des Devises (MESD). Ainsi, la banque centrale publie maintenant systématiquement des informations complètes après chaque séance du MESD, dans le but d'augmenter la représentativité du cours, de rompre sa fixité et d'augmenter la transparence. De même, la salle du MESD a été informatisée pour augmenter l'efficacité des séances journalières. Dans le domaine monétaire, la banque centrale se prépare à l'introduction des opérations de pension livrée (REPO) comme instrument de politique monétaire. A cet effet, les textes réglementaires y relatifs (Convention globale des opérations de pension livrée, Code de Conduite, et Guide des opérations) ont été élaborés et discutés avec les banques.

12. Dans le domaine de la supervision bancaire, les inspections sur place se font maintenant en suivant des procédures de supervision basées sur les risques, mais il reste à élaborer un manuel détaillé de supervision pour mieux guider les superviseurs. Toutes les banques et tous les établissements financiers respectent l'exigence relative au capital minimum de 5 et 4 milliards de BIF respectivement. De plus, le processus de mobilisation de fonds pour atteindre l'augmentation du capital à 10 milliards de BIF à fin décembre 2010 est avancé. Dans le domaine des mesures de sauvegardes, un auditeur international a été recruté à fin juin 2010 pour (i) suivre la mise en œuvre complète de toutes les recommandations formulées par les audits spéciaux de 2008, en se basant sur le plan d'actions de septembre 2009 préparé par la BRB et le ministère des finances ; et (ii) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'Etat ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010.

13. En ce qui concerne la réforme de la filière café, les dossiers d'appel d'offres pour la vente des 117 stations de lavage, regroupées en 29 lots, ont été lancés le 5 juin 2009 et l'ouverture des offres a eu lieu le 6 août 2009. Les investisseurs ont manifesté un intérêt limité et seulement 13 stations de lavage ont été vendues à l'issue de ce processus. Le gouvernement a déjà pris la décision de relancer les dossiers d'appels d'offres à la fin de la présente campagne de café.

14. Dans le domaine de l'environnement des affaires, des mesures importantes ont été prises pour l'améliorer. En particulier, la révision en cours du code du commerce vise à faciliter, grâce à l'allègement des procédures, la liberté d'entreprendre des affaires et à

respecter les normes internationales en ce qui concerne la législation des affaires. La loi sur la concurrence, qui met en avant la nécessaire harmonisation des textes prévalant au sein du COMESA et de la CEA, précise et sanctionne les pratiques déloyales en matière de la conduite des affaires. Enfin, la création de l'Agence de Promotion des Investissements (API) contribuera à renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers en garantissant le respect de l'application des directives du code des investissements.

### **III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2010**

15. Le cadre macroéconomique révisé pour 2010 est le suivant : (i) la croissance du PIB devrait augmenter légèrement pour se situer à 3,9 %; (ii) l'inflation de fin de période devrait se situer à 9,5 % ; et (iii) les réserves officielles brutes se stabiliseraient à 6 mois d'importations. L'Etat mettra en œuvre toutes les politiques fiscale, de dépenses publiques, monétaire et de change, et structurelles, telles que définies ci-dessous et dans le MPEF du 21 janvier 2010.

16. Il est crucial de mobiliser des recettes intérieures suffisantes pour assurer la viabilité budgétaire et accroître les dépenses de réduction de la pauvreté. Par conséquent, le gouvernement entend prendre des mesures idoines pour rendre l'OBR opérationnel le plus rapidement possible. Pour s'assurer que l'objectif des recettes sera atteint, d'importantes mesures de politiques fiscale et administrative seront aussi prises. En particulier, le gouvernement a déjà relevé l'assiette taxable de la TVA sur les produits pétroliers pour la rendre conforme à la loi sur la TVA. L'assiette générale des impôts sera aussi élargie par : (i) un suivi rigoureux des exonérations; (ii) la mise en place de la brigade d'enquêtes et de recherche; (iii) le renforcement des opérations de recoupement auprès de la douane et des marchés publics; et (iv) le recouvrement des arriérés et un suivi rigoureux des obligations déclaratives des entreprises. Le gouvernement appliquera aussi sans délai les recommandations de l'assistance technique du FMI relative à la mise en œuvre de la TVA. Au niveau des douanes, le contrôle à priori de la valeur en douanes et les audits après déclaration seront renforcés avec l'aide d'une société de surveillance des importations.

17. L'objectif primordial de la politique des dépenses en 2010 est d'améliorer sensiblement la composition des dépenses en faveur des secteurs prioritaires, en vue d'accélérer les progrès vers les objectifs du millénaire. Il est donc prévu une augmentation

des dépenses pro-pauvres d'environ 1,8% du PIB. Pour protéger les dépenses prioritaires, le gouvernement a identifié des dépenses non prioritaires qui ne seront pas autorisées en cas de manque-à-gagner de recettes ou de financement.

18. En accord avec les services du FMI, le programme a été révisé pour tenir compte (i) de la nouvelle loi sur les rémunérations des forces de sécurité; (ii) du coût des élections générales de 2010; (iii) de dépenses d'urgence dues à la sécheresse. Ces trois éléments ont entraîné une augmentation des dépenses publiques de 1,2% du PIB par rapport au programme initial et ont conduit à une augmentation du crédit intérieur. La révision du programme tient aussi compte de la décision du gouvernement d'émettre des bons et des obligations pour apurer sur 2010-11 des passifs résultant de l'application rétroactive des statuts des fonctionnaires (2,4% du PIB en 2010).

19. La masse salariale en 2010 se trouve maintenant à 12,2% du PIB. Le gouvernement poursuivra son objectif de ramener le ratio de la masse salariale au PIB en dessous de 11% dans le moyen terme. Puisque le recrutement dans les secteurs de l'éducation et de la santé détermine les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la masse salariale pour ces secteurs continuera de croître, du fait des besoins énormes en enseignants et agents de santé. Ainsi, l'atteinte de l'objectif à moyen terme du ratio de la masse salariale au PIB dépendra de la poursuite de la démobilisation. Compte tenu des implications politiques et sociales d'une telle opération, cette question ne pourra être abordée qu'après les élections de 2010.

20. Pour appuyer la politique budgétaire, le gouvernement appliquera strictement son plan de trésorerie trimestriel glissant. L'harmonisation des plans d'engagement et de trésorerie va se poursuivre au début de chaque trimestre et les résultats des travaux seront présentés au ministre des finances pour approbation. Dans ce cadre, toutes les dépenses budgétaires devront être soumises à l'autorisation préalable du Ministre des finances et exécutées en tenant strictement compte des recettes et du financement disponibles. Une enveloppe trimestrielle budgétaire pour chaque ministère sera définie avec une hiérarchisation stricte des dépenses.

21. Etant donné le fort risque de l'insoutenabilité de la dette et sa faible capacité de remboursement, le Burundi ne sollicitera que des dons ou des prêts hautement

concessionnels. Le gouvernement ne contractera aucun prêt extérieur non concessionnel et s'assurera que tous les prêts contractés ont un élément don d'au moins 50 pour cent.

#### **IV. SUIVI DU PROGRAMME**

22. La mise en œuvre du programme continuera d'être suivie à l'aide de revues semestrielles, des critères de réalisation, des indicateurs de réalisation, et repères structurels comme le précise les tableaux 1 à 4. Les informations à communiquer au FMI, ainsi que les définitions des variables pertinentes sont énoncées dans le Protocole d'Accord Technique ci-joint. Le gouvernement est en outre prêt à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui seraient nécessaires à la réussite du programme.

**Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2009**

(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2008		2009										
	Dec.	Mars			Juin <sup>1</sup>			Sep.			Déc. <sup>1</sup>		
	Réal.	Prog.	Adj.	Réal.	Prog.	Adj.	Réal.	Prog.	Adj.	Réal.	Prog.	Adj.	Réal.
<b>Critères de réalisation</b>													
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>2</sup>	112.9	15.4	-17.9	85.1	35.0	4.1	120.9	40.0	-20.0	91.8	69.0	22.0	96.5
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>2</sup>	17.0	126.7	166.3	33.6	122.6	159.8	13.9	127.4	200.0	44.8	90.2	149.7	79.3
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>2</sup>	19.0	36.5	76.1	-7.9	46.9	84.1	-3.3	61.2	133.8	6.9	21.7	81.2	68.7
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>3</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>													
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	2.3	0.0		1.2	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0
Base monétaire (plafond)	...	145.0		138.7	164.7		162.7	175.8		157.9	177.5		198.0
<i>Pour mémoire:</i>													
Aide financière extérieure non-projet (cumulative depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU)	113.3	33.3		0.0	33.7		2.8	64.2		2.8	105.8		58.8

Sources: Les autorités burundais; et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Objectifs indicatifs.

<sup>2</sup> Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

<sup>3</sup> Critère continu.

**Tableau 2. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2010**

(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2009		2010							
	Déc.		Mars		Juin <sup>1</sup>		Sep.		Déc. <sup>1</sup>	
	Réal.	Prog.	Prog. Adj.	Réal.	Prog.	Prog. Rev.	Prog.	Prog. Rev.	Prog.	Prog. Rev.
<b>Critères de réalisation</b>										
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>2</sup>	96.5	59.6	59.6	85.6	52.8	76.2	67.4	79.3	86.1	101.5
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>2</sup>	79.3	74.8	74.8	49.8	87.6	83.3	90.5	91.5	88.1	89.2
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>2</sup>	68.7	58.0	58.0	-34.6	89.6	71.1	80.7	83.7	21.2	27.5
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>3</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>										
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	198.0	150.9		155.1	155.8	178.3	178.2	191.6	201.4	219.0
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	274.8	50.1		64.5	105.4	105.4	200.7	200.7	342.2	342.2
<i>Pour mémoire:</i>										
Aide financière extérieure non-projet (cumulative depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU)	58.8	11.2		35.0	11.2	46.2	72.2	107.2	151.0	186.0

Sources: Les autorités burundais; et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Objectifs indicatifs.

<sup>2</sup> Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

<sup>3</sup> Critère continu.

Tableau 3. Burundi: Critères de réalisation et repères structurels pour 2009

Mesures	Type de condition et date	Etat d'avancement	Fondement macroéconomique
<b>Gestion des finances publiques</b>			
Reprise de la gestion de la paye par le Ministère en charge des finances via la prise en charge de la base de données y afférente.	Critère de réalisation (31 mars 2009)	Effectué	Une gestion efficiente de la masse salariale permettra de consacrer plus de ressources aux secteurs prioritaires. La gestion de la masse salariale sera renforcée en unifiant la gestion des données sur les traitements et en mettant fin au phénomène des fonctionnaires fantômes.
Fermer et transformer en sous-compte d'affectation spéciale du compte général du trésor les comptes extrabudgétaires objet de la lettre no. 540/4904/2008 du ministre des finances du 12 novembre, 2008.	Repère structurel (30 septembre 2009)	Effectué	La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
Fermer les comptes objet de la lettre no. 540/4768/2008 du ministre des finances du 31 Octobre 2008.	Repère structurel (30 septembre 2009)	Effectué	La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
Préparer et mettre en œuvre un plan de trésorerie trimestriel glissant.	Repère structurel (30 juin 2009)	Effectué avec retard.	Améliorer l'exécution du budget et assurer la coordination des politiques monétaire et budgétaire.
<b>Administration des recettes et politique fiscale</b>			
Introduction de la TVA et du Tarif Extérieur Commun.	Repère structurel (31 juillet 2009)	Effectué	Recouvrer l'impôt d'une façon plus efficiente et compenser les pertes potentielles de recettes douanières dues à l'adhésion à la CEA.
<b>Gouvernance</b>			
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de BIF et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Repère structurel Continu	Effectué	Améliorer la gouvernance des finances publiques pour assurer la continuation des appuis budgétaires.

Tableau 4. Burundi : Repères structurels pour 2010

Mesures	Date	Etat d'avancement	Fondement macroéconomique
<b>Gestion des finances publiques</b>			
Adopter une nouvelle convention entre l'Etat et la BRB redéfinissant le rôle de la banque centrale dans la gestion des finances publiques, tel que prévu par la nouvelle loi Organique relative aux finances publiques.	31 mars 2010	Effectué	La nouvelle convention est primordiale pour la mise en œuvre de la nouvelle loi Organique relative aux finances publiques.
Préparer un rapport final sur la fermeture des comptes gouvernementaux.	31 décembre 2010 <sup>1</sup>		La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
<b>Mesures de sauvegardes de la Banque Centrale et du Trésor</b>			
Recruter un auditeur international pour (i) suivre la mise en œuvre complète de toutes les recommandations formulées par les audits spéciaux de 2008, en se basant sur le plan d'action de septembre 2009 préparé par la BRB et le ministère des finances ; et (ii) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'Etat ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010.	30 juin 2010	Effectué	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.
Soumettre au Conseil Général, au Comité d'Audit, et au Ministre des Finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'Etat ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010.	31 décembre 2010		Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.
<b>Gouvernance</b>			
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de BIF et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Repère structurel Continu	Effectué	Améliorer la gouvernance des finances publiques pour assurer la continuation des appuis budgétaires.

<sup>1</sup> La date du repère structurel a été repoussée de septembre à décembre afin de pouvoir couvrir dans le rapport final la clôture des comptes du gouvernement qui aura lieu au dernier trimestre de 2010.

**APPENDICE I  
PIECE II**

**BURUNDI  
PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE**

1. Le présent protocole d'accord technique fait état des accords sur le suivi de l'application du Programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI). Il fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB). Il définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

**A. Objectifs quantitatifs du programme**

**Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs**

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants:

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- financement intérieur net de l'État (plafond);
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond; critère continu);
- encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'État et de la BRB (plafond; critère continu); et
- nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long termes contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond; critère continu).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- Dépenses pro-pauvres (plancher);
- Accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond).
- Base monétaire (plafond)

### **Définitions et calculs**

4. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et autres créances; et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre (i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB; et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

### **Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires**

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.

7. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques

commerciales du Burundi; ii) du stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi, détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus par BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé à temps (en tenant compte du délai de grâce défini par un créancier), y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence des arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés et en disputes ne sont pas considérés des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles du service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement central, les collectivités locales ou la BRB assortis d'une échéance initiale d'un an ou plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue. La dette contractée par des entreprises publiques est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision du Conseil d'administration n° 12274, point 9, révisée le 1er décembre 2009 (Décision No. 14416-(09/91)). Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalent à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la

détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus. L'élément don est égal à la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en escomptant les flux futurs du service de la dette exigible. Le calcul de la concessionnalité tiendra compte de tous les aspects de l'accord de prêt, y compris l'échéance, le délai de grâce, les commissions payables d'avance et les frais de gestion. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins que 15 ans; 1 % de 15 à 19 ans; 1,15 % de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du FMI ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

10. **L'encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure à un an, de l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

11. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses propauvres adoptée par les autorités est basée sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, basé sur la classification administrative des dépenses (ceci inclut les dépenses « des services sociaux » et

une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'il ont un caractère social) ; (ii) cohérence avec un des quatre piliers du CSLP ; et (iii) dépenses d'investissement propauvres, financées par les bailleurs de fonds.

12. **L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

### **Ajustement pour l'aide financière extérieure**

13. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

14. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 60 millions de dollars EU) pourra être utilisé pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la baisse à concurrence de 100% du montant d'excédent de financement au-delà de 60 millions de dollars EU.

15. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 60 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme. Le taux de change moyen du programme en 2010 est 1290.

16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque Mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux);

(ii) allègement de la dette sur les échéances courantes; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs, Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

### **B. Informations à communiquer aux services du FMI**

17. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront chaque mois, dans les six semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au département Afrique du FMI.

18. Les données **hebdomadaires** suivantes :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MED);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études),

19. Les données **mensuelles suivantes** avec un délai maximum de 6 semaines.

- Un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES);
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger);
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études);
- les données sur le taux de change mensuel (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études);
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (ministère chargé des finances);
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que

le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (ministère chargé des finances);

- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice encours (ministère chargé des finances);
- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'Etat, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (ministère chargé des finances);
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (ministère chargé des finances); et
- la mise à jour sur l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

20. Les données **trimestrielles suivantes** avec un délai maximum de 6 semaines.

- **rapports sur les états d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'actions par service pour le mois suivant (comité de suivi de la réforme, BRB).**

21. Le SP/REFES/Ministère chargé des finances et la BRB communiqueront également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL  
ET ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BURUNDI

**Viabilité de la dette — Analyse conjointe FMI/Banque mondiale, 2010**

Préparée par les services du Fonds monétaire international  
et de l'Association internationale de développement

Approuvée par Michael Atingi-Ego et Dominique Desruelle (FMI) et par  
Sudarshan Gooptu et Sudhir Shetty (IDA)

9 juillet 2010

*Sur la base de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) appliquée aux pays à faible revenu, le Burundi présente un risque de surendettement élevé. En valeur actualisée (VA), le ratio de la dette aux exportations est largement supérieur au seuil lié aux politiques mises en œuvre et ce, sur toute la durée de la période de projection, tandis que les autres scénarios et les tests de résistance indiquent que tous les indicateurs de la dette, sauf un, franchiront les seuils indicatifs y afférents. L'analyse de viabilité de la dette publique fait apparaître que, même si le Burundi est en mesure d'assurer le service de sa dette publique et garantie par l'État, une détérioration du solde budgétaire et une croissance plus faible que prévu entraîneraient une forte détérioration des indicateurs d'endettement. Le Burundi devrait poursuivre la mise en œuvre de politiques d'emprunt prudentes tout en accélérant les réformes structurelles, en particulier en matière de développement des infrastructures et de diversification des exportations pour contenir les risques qui pèsent sur la viabilité de sa dette<sup>1</sup>.*

## I. CADRE GÉNÉRAL

1. La dernière AVD applicable aux pays à faible revenu effectuée en 2009 avait conclu à un risque élevé de surendettement du Burundi<sup>2</sup>. Le ratio VA de la dette aux exportations dépassait le seuil indicatif lié aux politiques mises en œuvre dans le pays sur la majeure partie de la période de projection, dénotant l'étroitesse de la base d'exportation. En outre, tous les indicateurs du stock de la dette un indicateur de liquidité franchissaient les seuils d'endettement liés aux politiques mises en œuvre dans les tests de résistance.

---

<sup>1</sup> L'AVD a été réalisée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.

<sup>2</sup> Cf. Rapport des services du FMI 09/84; et IDA/R2009-0006.

2. La dette extérieure publique contractée ou garantie par l'État (CGE) burundais a diminué en 2009, suite à l'application des dispositifs PPTE renforcé et IADM. La dette extérieure publique CGE<sup>3</sup> nominale a atteint 364 millions de dollars EU soit 27,4 % du PIB en 2009 tandis que le ratio VA de la dette aux exportations s'est établi à 178 %.

L'encours de la dette extérieure publique CGE du Burundi se compose à 90 % de créances détenues par des créanciers multilatéraux, le reste étant détenu

par des créanciers bilatéraux. Des efforts sont en cours pour obtenir de tous les créanciers, un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE<sup>4</sup>.

	2007		2008		2009	
	Encours nominal	Pourcentage du total	Encours nominal	Pourcentage du total	Encours nominal	Pourcentage du total
Total de la dette	1,468	100.0	1,506	100.0	364	100.0
Multilatérale	1,262	86.0	1,302	86.4	327	89.6
Bilatérale	205	14.0	205	13.6	38	10.4
Club de Paris	152	10.4	151	10.1	1	0.4
Hors Club de Paris	53	3.6	53	3.5	36	10.0
Commerciale	1	0.0	0	0.0	0	0.0

Sources : autorités burundaises; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

3. La part de la dette intérieure publique du Burundi a augmenté dans le total de la dette publique. Ressortant à 21 % du PIB environ, la dette intérieure a représenté 43 % du total de la dette publique en 2009 contre 13 % en 2007. L'augmentation de la part de la dette intérieure sur le total de la dette publique burundaise résulte principalement de l'annulation de la dette extérieure publique au titre des initiatives PPTE et IADM. La dette intérieure publique se compose essentiellement de financements de la Banque centrale qui ont servi à financer des opérations de l'État.

4. Les indicateurs de l'encours de la dette extérieure à fin 2009 ont légèrement varié par rapport aux projections établies lors de la précédente AVD. Ces indicateurs ont été plus élevés que prévu alors que les indicateurs de liquidité ont été légèrement inférieurs (Tableau 2 du texte). La plus forte augmentation des indicateurs est celle du ratio VA de la dette/exportations, qui résulte principalement de la baisse des exportations provoquée par la diminution des prix du café et le caractère cyclique de la production caféière (tableau 3 du texte). La baisse des emprunts a permis d'atténuer l'augmentation du ratio de la VA de la dette aux exportations.

<sup>3</sup> Administrations publiques, en données brutes. Comme indiqué dans le Protocole d'accord technique, la dette contractée par les entreprises publiques avec une garantie de l'État sont comprises dans le calcul des limites d'endettement et par conséquent, dans l'AVD.

<sup>4</sup> Sur l'ensemble des créanciers multilatéraux, des accords ont été conclus avec la BADEA, l'UE et le Fonds OFID, tandis que les négociations sont en cours avec le FIDA. Parmi les créanciers non membres du Club de Paris, un accord a été signé avec l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Koweït et la Lybie. La république populaire de Chine a annulé toutes ses créances pendant la période intérimaire. Les conditions associées à certains des accords sont moins favorables que celles envisagées dans le cadre de l'initiative PPTE.

Tableau 2 du texte. Burundi — Indicateurs de viabilité de la dette, 2009 (Pourcentage)		
	Projections	Chiffres effectifs
Ratio VA de la dette/PIB	9.9	11.7
Ratio VA de la dette/exportations	131.7	178.0
Ratio VA de la dette/recettes publiques	51.6	62.8
Ratio service de la dette/exportations	3.7	1.9
Ratio service de la dette/recettes publiques	1.4	0.7

Sources : autorités burundaises; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

Tableau 3 du texte. Burundi — Ventilation de l'augmentation du ratio VA de la dette/exportations, 2009 (En pourcentage, sauf indication contraire)			
	Projections	Chiffres effectifs	Contribution à la variation du ratio VA dette/export.
Ratio VA dette/exportations (EBS/09/4)	131.7	178.0	46.3
Taux d'escompte	5	4	14.5
Exportations de biens et de services (millions de \$)	106.9	87.3	29.5
Nouveaux emprunts, 2008-09 (millions de \$)	108.8	76.5	-12.5
Autres <sup>1</sup>			14.8

Sources : autorités burundaises; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

<sup>1</sup> Incluant les écarts entre l'allègement PPTE estimatif et les données révisées.

## II. HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

5. Les perspectives macroéconomiques actuelles tiennent compte des variations par rapport aux conditions initiales (tableau 4 du texte). La croissance a été plus faible que prévu en 2009, en raison de l'impact de la crise financière mondiale. La baisse de l'inflation a dépassé les projections établies pour 2009, du fait de la diminution des prix alimentaires et pétroliers. Par ailleurs, le déficit extérieur courant a été plus important que prévu, la baisse des transferts courants ayant été plus forte que l'impact positif de la diminution des prix des produits alimentaires et pétroliers sur le total des importations.

6. Si la situation sécuritaire du Burundi continue de s'améliorer, les perspectives à moyen et long terme resteront positives (encadré 1). La croissance du PIB réel devrait atteindre en moyenne 5 % sur le long terme, à condition que se poursuivent : la consolidation de la paix, de la stabilité macroéconomique; les améliorations du climat des affaires et l'intégration du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). L'investissement total devrait représenter en moyenne 22 % du PIB environ, soit un niveau apte à épauler la croissance économique. Les exportations de biens et de services seront tirées par les investissements réalisés à moyen terme dans les principaux secteurs exportateurs (café, thé, sucre et horticulture). Le déficit extérieur courant inclus, se contractera avec le temps, malgré la baisse du niveau des appuis des bailleurs de fonds. Les financements continueront d'être sous forme de dons et de prêts fortement

Tableau 4 du texte. Burundi — Hypothèses et résultats macroéconomiques, 2008-09				
	2008		2009	
	Prog.	Eff.	Prog.	Eff.
(Variation annuelle en pourcentage)				
Revenu national et prix				
Croissance du PIB réel	4.5	4.5	4.5	3.5
Prix à la consommation (fin de période)	22.0	25.7	9.0	4.6
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Administrations publiques				
Recettes (hors dons)	19.1	18.5	19.3	18.6
Dépenses totales et prêts nets	44.8	44.1	44.6	39.3
Solde global				
Base caisse, après dons hors PPTE)	-4.4	-4.5	-3.0	-5.2
Secteur extérieur				
Solde extérieur courant	-13.0	-12.3	-11.5	-14.5
Réserves officielles brutes				
Fin de période (millions de dollars EU)	138.4	266.6	139.9	323.0
En mois d'importations de l'année suivante	3.2	6.5	3.1	6.5

Sources : autorités burundaises; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> En supposant que le besoin de financement est couvert par des dons en 2009-11.

<sup>2</sup> En supposant le passage du point d'achèvement PPTE

concessionnels. La politique budgétaire continuera d'appuyer la croissance économique et la réduction de la pauvreté, tout en préservant la viabilité de la dette. Le déficit budgétaire devrait diminuer progressivement et aboutira à l'équilibre budgétaire dans les dernières années de la période de projection. La mobilisation des recettes, renforcée par la récente mise en place de l'Office burundais des recettes (OBR) entraînera une augmentation progressive des recettes publiques tandis que les dépenses diminueront peu à peu pour être ramenées à des niveaux viables.

7. Les dépenses d'investissement seront déterminantes pour réaliser une croissance plus forte. L'investissement portera principalement sur des domaines comme la rénovation des infrastructures (électricité, transport et communications) et les activités génératrices de produits d'exportation comme le tourisme et les mines. Les grands projets à entreprendre à court et moyen terme sont notamment le développement du potentiel hydroélectrique du Burundi (Kaganuzi, Mpanda, Kabu 16) et la fourniture de lignes à haute tension et des stations-relais nécessaires à tous les chefs-lieux de provinces. La rénovation et l'entretien des routes nationales ainsi que des réseaux de routes communales et pistes rurales contribueront aussi à combler le déficit en infrastructures du Burundi. La mise en œuvre des réformes structurelles fondamentales — qui a d'ores et déjà débuté — est indispensable pour favoriser le nécessaire accroissement de l'investissement privé. Ces réformes comprennent notamment les mesures visant à améliorer l'environnement réglementaire des affaires et à renforcer la concurrence<sup>5</sup>. Le potentiel de croissance à réaliser à moyen et long terme est significatif pour autant que les investissements envisagés dans le secteur minier se matérialisent<sup>6</sup>.

8. Le cadre macroéconomique actuel présente quatre différences majeures par rapport à celui qui a servi à la précédente AVD : i) la croissance du PIB réel est plus faible sur le moyen terme en raison de l'impact de la crise mondiale mais elle retrouve son niveau tendanciel projeté de 5 % établi dans la précédente AVD, en 2013; ii) les exportations et les importations de biens et de services sont censées croître à un rythme légèrement inférieur sur la période de projection du fait, pour partie, de la baisse des prix figurant dans les *Perspectives de l'économie mondiale*; iii) le PIB nominal est abaissé en raison de la diminution de l'inflation en 2009; iv) la VA de la dette, toutes choses étant égales par ailleurs, est plus élevée en raison de la réduction du taux d'escompte.

---

<sup>5</sup> Le Mémoire économique 2010 de la Banque mondiale pour le Burundi comporte des recommandations précises pour surmonter les contraintes de l'offre, poursuivre l'amélioration de l'environnement réglementaire, accroître la compétitivité, améliorer l'image du pays en termes de destination d'investissement et d'affaires, et pour affermir le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé.

<sup>6</sup> Le développement du secteur minier exigera des investissements massifs dans l'infrastructure. Selon le Mémoire économique 2010 de la Banque mondiale, l'impact de l'augmentation des dépenses d'investissement (comme prévu dans le Plan d'action des infrastructures) conjuguée à l'accélération des réformes propices à la croissance pourrait porter le taux de croissance moyen annuel autour de 8,5 % sur la période 2010-15.

9. Les risques qui entourent les perspectives macroéconomiques ne sont pas négligeables. Une aggravation de la situation politique, sociale et sécuritaire mettrait en péril l'appui des bailleurs de fonds et entraînerait une détérioration rapide des indicateurs de la dette. Des chocs exogènes tels qu'une hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires, et une réduction des concours des donateurs, accentueraient la dégradation des indicateurs d'endettement.

### Encadré 1 : Burundi — Principales hypothèses macroéconomiques, 2010-30

**La croissance du PIB réel** devrait s'accélérer et atteindre 5 % sur le moyen terme, dénotant la consolidation du processus de paix, l'atténuation des goulets d'étranglement des infrastructures, la réforme de la filière café et l'intégration à la CAE. Le taux de croissance moyen sur la période de projection devrait avoisiner 4,9 %, contre 4,2 % sur la période 2006-09. L'investissement devrait atteindre en moyenne 22 % du PIB, niveau jugé propre à soutenir la croissance économique à long terme. Les domaines clés seront notamment la rénovation des infrastructures (électricité, transport et communications) afin d'éliminer les goulets d'étranglement existants et de stimuler les activités orientées à l'exportation comme le tourisme et les mines.

**L'inflation** devrait diminuer progressivement sur le moyen terme et se stabiliser autour de 5 % sur le long terme, pour respecter le critère de convergence de la CAE y afférent.

**La politique budgétaire** devrait soutenir la croissance économique et la réduction de la pauvreté, tout en préservant la viabilité de la dette et la stabilité macroéconomique.

- **Les recettes**, hors dons, devraient augmenter progressivement et atteindre 21 % du PIB jusqu'à la fin de la période de projection. Cette augmentation dénote surtout l'élargissement de la base d'imposition sous l'effet de la poursuite des réformes de l'administration fiscale.
- **Les dépenses primaires** devraient diminuer progressivement et tomber à 31 % du PIB environ. Cette évolution est conforme à la réduction progressive des dépenses de fonctionnement au profit de la hausse des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'investissement public devrait diminuer peu à peu pour être ramené autour de 15 % du PIB, tandis que l'investissement privé devrait s'accroître progressivement, à mesure que le secteur privé se transformera en moteur de la croissance.

**Les exportations de biens et de services** devraient augmenter en moyenne de 12,4 % sur le moyen terme, reflétant l'impact des réformes de la filière café; elles devraient augmenter de 8 % sur le long terme, à mesure que les investissements réalisés dans les secteurs exportateurs (horticulture, mines, tourisme) commenceront à porter leurs fruits. En volume, les exportations de bien devraient se stabiliser autour de 5,5 % sur le moyen terme, avant de diminuer progressivement pour tomber à environ 4,5 % les années suivantes.

**Les importations de biens et de services** diminueront en moyenne de 7 % sur le moyen terme pour s'établir à un taux plus viable de l'ordre de 3 % sur le long terme. Avec la diminution des importations liées aux politiques d'urgence et de reconstruction, le volume des importations de marchandises devrait évoluer en gros selon la trajectoire de la croissance du PIB réel dans les années qui suivront.

**Le déficit extérieur courant, dons inclus**, devrait se maintenir autour de 10 % du PIB sur le moyen terme. Il devrait se détériorer par la suite, avec la diminution des transferts officiels, avant de revenir progressivement à 8 % environ à la fin de la période de projection. Hors transferts, ce déficit devrait être ramené de 29 % du PIB en 2009, à 11 % environ à la fin de la période de projection. Les autorités auront largement recours à des dons et à des prêts fortement concessionnels pour financer le déficit extérieur courant.

**Le financement extérieur** se composera de plus en plus de prêts sur le long terme, la part des dons dans le total des financements diminuant. Les appuis sous forme de dons devraient diminuer, ramenés de 28 % du PIB en 2010, à environ 20 % en 2016, l'assistance humanitaire diminuant progressivement. Les prêts devraient diminuer peu à peu, de 3 % du PIB en 2010 à 1 % environ les années suivantes. Les prêts sont supposés être à des conditions hautement concessionnelles.

### III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

10. Le scénario de référence fait apparaître un dépassement prolongé et important du seuil afférent au ratio VA de la dette/exportations. Ce ratio restera nettement supérieur au seuil de 100 % sur toute la période de projection<sup>7</sup>. De 2011 à 2013, il dépassera le seuil indicatif d'au moins 100 points de pourcentage. Par contre, les ratios VA de la dette/PIB, VA de la dette/recettes, service de la dette/exportations et service de la dette/recettes devraient rester bien en-deçà des seuils indicatifs liés aux politiques mises en œuvre dans le pays sur l'ensemble de la période de projection (tableau 5 du texte et tableau 1)<sup>8</sup>.

	Seuil indicatif	2010	2020	2030	Moyenne 2010-30
Ratio VA de la dette/PIB	30	13.5	13.3	11.3	13.4
Ratio VA de la dette/exportations	100	191.2	148.7	107.8	156.5
Ratio VA de la dette/recettes pub.	200	73.9	63.9	54.0	65.8
Ratio service de la dette/exportations	15	2.5	5.8	4.6	6.0
Ratio service de la dette/recettes pub.	25	1.0	2.5	2.3	2.5

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

11. Les autres scénarios et les tests de résistance soulignent le risque d'aggravation de la détérioration du ratio VA de la dette/exportations. Le dépassement le plus prononcé du seuil indicatif afférent au ratio VA de la dette/exportations se produit par combinaison de chocs de croissance, des exportations, de l'inflation et de l'IDE/transferts (tableau 2, test B5). Dans ce cas, le ratio VA de la dette/exportations en fin de période de projection, est de plus de 120 points de pourcentage plus élevé que dans le scénario de référence. Ce résultat souligne à quel point il importe d'améliorer l'environnement des affaires pour favoriser les flux d'investissement, de poursuivre les réformes de la gouvernance afin de sécuriser l'appui des donateurs, et de diversifier les exportations de manière à réduire la vulnérabilité aux chocs. Le scénario fondé sur de nouveaux emprunts à des taux d'intérêt plus élevés (tableau 2, scénario A2) fait apparaître une détérioration prolongée du ratio VA de la dette/exportations du Burundi, par rapport au scénario de référence. Ce résultat souligne la nécessité de continuer à recourir à des financements sous forme de dons et à des prêts hautement concessionnels. Enfin,

<sup>7</sup> La dernière évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) classe le Burundi dans les pays peu performants. La moyenne mobile triennale EPIN du Burundi pour 2007-09 s'établit à 3,05. Une note inférieure à 3,25 correspond à de piètres performances de mise en œuvre des politiques selon le cadre d'analyse de viabilité de la dette applicable aux pays à faible revenu.

<sup>8</sup> Le service de la dette augmente sur la période 2012-16 en raison des paiements au titre du principal arrivant à échéance. Les années suivantes, l'augmentation du service de la dette traduit la fin du différé d'amortissement sur les nouveaux emprunts.

le scénario historique (tableau 2, scénario A1) signale une détérioration importante et prolongée du ratio VA de la dette/exportations. Les résultats du scénario historique, aussi importants qu'ils soient, devraient être interprétés avec prudence, eu égard aux antécédents de conflit du Burundi<sup>9</sup>.

12. Les autres scénarios et les tests de résistance indiquent que presque tous les autres indicateurs d'endettement franchiront leurs seuils indicatifs. Le seuil relatif à la VA de la dette/PIB sera franchi d'un faible montant, en cas de flux non générateurs de dette inférieurs aux prévisions et de combinaison des tests de résistance (tableau 2, tests B4 et B5) et sur une durée prolongée. Le seuil relatif au ratio VA de la dette/recettes sera franchi d'un faible montant en cas de combinaison de tests de résistance (tableau 2, scénario B5) pendant une année. Le seuil indicatif du ratio du service de la dette aux exportateurs sera légèrement dépassé sur la période 2013-16 dans l'hypothèse d'une combinaison de tests de résistance (tableau 2, scénario B5). Un dépassement similaire se produit sous le test de résistance relatif aux exportations historiques (tableau 2, scénario B2)<sup>10</sup>. Enfin, le seuil indicatif afférent au ratio du service de la dette aux recettes est le seul à ne pas être franchi sous aucun des autres scénarios ni tests de résistance.

13. L'amélioration de la capacité d'exportation du Burundi est cruciale pour la viabilité de la dette. Pour illustrer les étapes à suivre pour assurer la viabilité de la dette, les services du FMI et de la Banque ont préparé un scénario spécifique (tableau 2, scénario A3) fondé sur un niveau plus élevé d'appuis des bailleurs de fonds au financement des projets générateurs d'exportations. Le scénario pose en particulier pour hypothèse une augmentation des dons projets de 1 % du PIB par rapport au scénario de référence sur la période 2010-15. Sous l'effet du surcroît d'investissement axé sur l'équipement, le volume des exportations s'accroît de 7 % en moyenne sur la période de projection, entraînant une augmentation de la croissance du PIB réel de l'ordre de 0,2 % du PIB. Dans ce scénario, le ratio de la VA de la dette aux exportations passe sous le seuil indicatif vers 2019. À la fin de la période de projection, ce ratio est abaissé d'environ 40 points de pourcentage par rapport au scénario de référence. Tous les indicateurs d'endettement et de liquidité restent nettement en-dessous de leurs seuils indicatifs respectifs.

14. Les services du FMI et de la Banque estiment que le risque de surendettement du Burundi est élevé. L'analyse qui précède révèle un dépassement important et prolongé du seuil indicatif afférent au ratio VA de la dette/exportations sous le scénario de référence tandis que

---

<sup>9</sup> Le raisonnement s'applique aussi aux tests de résistance. Le test de résistance normalisé retenant en particulier pour hypothèse la croissance de la valeur des exportations à leur niveau historique diminuée d'un écart-type en 2011-12, donne une forte réduction des exportations. Ceci s'explique par l'important écart-type des exportations qui dénote les conflits internes et le caractère cyclique des exportations (dû surtout à la vétusté des caféiers).

<sup>10</sup> Voir note de renvoi 9.

sous les autres scénarios et les tests de résistance, tous les seuils d'endettement sauf un risquent d'être dépassés en cas de scénarios moins favorables et de chocs<sup>11</sup>.

15. Les autorités souscrivent globalement à l'analyse des services du FMI et de la Banque. Elles ont affirmé leur détermination à continuer de recourir à des prêts hautement concessionnels et à des dons pour couvrir leurs besoins de financement tout en progressant dans les réformes structurelles visant à doper la capacité d'exportation du Burundi.

#### IV. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

16. Les indicateurs de la dette publique devraient s'améliorer progressivement sous le scénario de référence. Cette amélioration est principalement liée à la baisse du besoin d'emprunt du secteur public qui dénote l'élargissement de la base des recettes et une baisse progressive des dépenses publiques dans la période qui suivra l'ère de la reconstruction. Les ratios VA de la dette publique/PIB et VA de la dette publique/recettes sont bas et attestent du recours des autorités burundaises à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour le financement de la reconstruction et de la réduction de la pauvreté.

17. Les autres scénarios et les tests de résistance montrent que les indicateurs de la dette publique peuvent se dégrader rapidement si l'assainissement budgétaire n'est pas réalisé et si la croissance économique est inférieure aux prévisions. Sous le scénario du solde budgétaire primaire inchangé par rapport à 2010 (tableau 4, scénario A2), les ratios VA de la dette/recettes publiques et VA de la dette/PIB à la fin de la période de projection, représenteront plus du double des ratios correspondants du scénario de référence. Ce résultat met en évidence la nécessité d'une politique budgétaire prudente et le renoncement aux politiques d'emprunt non viables du passé. L'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme sera essentielle à l'ancrage de la politique future dans ce domaine. De même, dans le scénario d'une croissance systématiquement plus faible que prévu (tableau 4, scénario A3), les ratios VA de la dette/recettes publiques et VA de la dette/PIB en fin de période de projection représenteront près du double des ratios correspondants du scénario de référence. Des résultats semblables apparaissent en cas de croissance inférieure aux taux de croissance moyen historique (tableau 4, test B1) et lorsqu'une croissance faible se conjugue à un déficit budgétaire primaire plus élevé (tableau 4, test B3)<sup>12</sup>. Le ratio du service de la dette aux recettes publiques n'est pas affecté de manière significative par les autres scénarios ni par les chocs parce que les emprunts additionnels sont contractés à des conditions hautement concessionnelles.

---

<sup>11</sup> Les envois de fonds ne peuvent servir de facteur déterminant du risque de surendettement parce que le dépassement du ratio VA de la dette/exportations sous le scénario de référence est de longue durée.

<sup>12</sup> Cette réserve porte sur le fait de savoir si le scénario historique s'applique à un pays en proie à un conflit.

## V. CONCLUSION

18. Le Burundi restera exposé à un risque de surendettement élevé. Le ratio de la VA de la dette extérieure aux exportations dépassera largement le seuil d'endettement spécifique du Burundi sur toute la période de projection. En outre, sous les autres scénarios et les tests de résistance, tous les indicateurs d'endettement, sauf un, franchissent les seuils d'endettement liés aux politiques mises en œuvre par le Burundi. Pour atténuer les risques pesant sur la viabilité de la dette, les services du FMI et de la Banque encouragent les autorités à continuer de recourir à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour satisfaire leurs besoins de financement et à poursuivre le renforcement de leur capacité de gestion de la dette. Les services du FMI et de la Banque mondiale conseillent par ailleurs aux autorités burundaises d'intensifier les réformes structurelles afin de diversifier la base de leurs exportations, d'éliminer les goulets d'étranglement dus aux infrastructures actuels qui freinent la croissance et de promouvoir le développement du secteur privé en améliorant l'environnement des affaires. Enfin, les services du FMI et de la Banque mondiale engagent les autorités à poursuivre les efforts qu'ils mènent pour améliorer l'administration fiscale et élargir l'assiette des impôts afin de réduire la dépendance à l'égard des financements extérieurs.

Tableau 1. Burundi — Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2007-2030 1/  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne Historique	Ecart-type 0	Projections									
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-2015 Moyenne		2020	2030
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	<b>155.0</b>	<b>134.2</b>	<b>27.4</b>			<b>29.4</b>	<b>31.3</b>	<b>31.0</b>	<b>30.2</b>	<b>29.7</b>	<b>29.3</b>		<b>25.4</b>	<b>19.4</b>	
<i>dont</i> : dette publique et garantie par l'État (PPG)	155.0	134.2	27.4			29.4	31.3	31.0	30.2	29.7	29.3		25.4	19.4	
Variation de la dette extérieure	-0.9	-20.8	-106.8			2.0	1.9	-0.3	-0.8	-0.5	-0.4		-0.9	-0.5	
Flux générateurs de dette identifiés	-1.3	-23.1	-11.7			-2.4	-2.3	-2.4	-1.0	-1.2	-1.3		-2.0	-1.3	
<b>Déficit du compte courant hors intérêts</b>	<b>15.3</b>	<b>12.2</b>	<b>14.4</b>	<b>7.7</b>	<b>5.9</b>	<b>8.9</b>	<b>9.8</b>	<b>9.5</b>	<b>10.2</b>	<b>10.1</b>	<b>10.0</b>		<b>10.8</b>	<b>8.1</b>	9.6
Déficit de la balance des biens et services	39.8	40.1	30.7			33.6	33.3	31.6	30.5	29.5	28.9		23.5	12.9	
Exportations	8.6	8.2	6.6			7.1	5.6	7.3	7.5	8.2	8.1		8.9	10.5	
Importations	48.3	48.4	37.3			40.7	38.9	39.0	38.0	37.7	36.9		32.4	23.4	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-24.6	-28.3	-15.7	-18.8	8.2	-25.1	-23.8	-22.5	-20.6	-19.8	-19.2		-12.9	-7.4	-11.3
<i>dont</i> : transferts officiels	-21.6	-20.3	-10.7			-20.1	-19.0	-17.7	-16.0	-15.2	-14.6		-7.8	-2.9	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	0.2	0.3	-0.6			0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3		0.2	2.6	
<b>Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée)</b>	<b>-8.1</b>	<b>-10.1</b>	<b>-9.5</b>	<b>-5.5</b>	<b>3.2</b>	<b>-10.5</b>	<b>-11.0</b>	<b>-10.7</b>	<b>-9.9</b>	<b>-10.0</b>	<b>-10.0</b>		<b>-11.7</b>	<b>-8.6</b>	-10.2
<b>Dynamiques endogènes de la dette 2/</b>	<b>-8.5</b>	<b>-25.2</b>	<b>-16.6</b>			<b>-0.9</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.3</b>	<b>-1.3</b>	<b>-1.3</b>	<b>-1.3</b>		<b>-1.1</b>	<b>-0.8</b>	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.0	0.1			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1	
Contribution de la croissance du PIB réel	-5.3	-5.9	-4.1			-1.0	-1.2	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4		-1.2	-0.9	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-3.6	-19.4	-12.6			...	...	...	...	...	...		...	...	
<b>Résiduel (3-4) 3/</b>	<b>0.4</b>	<b>2.3</b>	<b>-95.1</b>			<b>4.5</b>	<b>4.2</b>	<b>2.1</b>	<b>0.2</b>	<b>0.7</b>	<b>0.9</b>		<b>1.1</b>	<b>0.8</b>	
<i>dont</i> : financement exceptionnel	-5.9	-7.9	-88.8			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	...	...	11.7			13.5	15.1	15.2	14.9	14.7	14.6		13.3	11.3	
En pourcentage des exportations	...	...	178.0			191.2	270.0	207.2	199.8	180.3	180.7		148.7	107.8	
<b>VA de la dette extérieure PPG</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>11.7</b>			<b>13.5</b>	<b>15.1</b>	<b>15.2</b>	<b>14.9</b>	<b>14.7</b>	<b>14.6</b>		<b>13.3</b>	<b>11.3</b>	
En pourcentage des exportations	...	...	178.0			191.2	270.0	207.2	199.8	180.3	180.7		148.7	107.8	
En pourcentage des recettes budgétaires	...	...	62.8			73.9	80.5	78.1	75.6	73.9	72.3		63.9	54.0	
<b>Ratio du service de la dette/exportations (en pourcentage)</b>	<b>6.8</b>	<b>3.5</b>	<b>1.9</b>			<b>2.5</b>	<b>5.4</b>	<b>9.1</b>	<b>10.2</b>	<b>10.1</b>	<b>9.3</b>		<b>5.8</b>	<b>4.6</b>	
<b>Ratio du service de la dette PPG/exportations (en pourcentage)</b>	<b>6.8</b>	<b>3.5</b>	<b>1.9</b>			<b>2.5</b>	<b>5.4</b>	<b>9.1</b>	<b>10.2</b>	<b>10.1</b>	<b>9.3</b>		<b>5.8</b>	<b>4.6</b>	
<b>Ratio du service de la dette PPG/recettes budgétaires (en pourcentage)</b>	<b>3.1</b>	<b>1.5</b>	<b>0.7</b>			<b>1.0</b>	<b>1.6</b>	<b>3.4</b>	<b>3.9</b>	<b>4.2</b>	<b>3.7</b>		<b>2.5</b>	<b>2.3</b>	
Besoins de financement brut (en millions de dollars EU)	76.3	27.9	66.6			-20.6	-14.1	-8.6	19.5	17.4	15.4		-11.3	-2.7	
Déficit du compte courant hors intérêt stabilisant la dette en point de PIB	16.2	33.1	121.2			6.9	7.9	9.8	11.0	10.6	10.4		11.7	8.6	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>															
Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.6	4.5	3.5	2.7	2.4	3.9	4.5	4.8	5.0	5.0	5.0	4.7	5.0	5.0	5.0
Variation du déflateur du PIB exprimée en dollars EU (en pourcentage)	2.4	14.3	10.4	2.9	10.8	6.2	3.3	1.5	2.0	1.4	1.5	2.7	1.3	1.1	1.2
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	0.3	0.0	0.1	0.6	0.6	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.6
Croissance des exportations de biens et services exprimées en dollar EU (en %)	-10.2	14.7	-8.9	5.6	21.9	18.7	-14.4	38.7	9.1	16.6	5.6	12.4	9.1	7.4	8.1
Croissance des importations de biens et services exprimées en dollar EU (en %)	5.5	19.6	-12.0	16.6	18.7	20.4	3.2	6.4	4.4	5.8	4.4	7.4	3.4	2.2	3.1
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcentage)	...	...	...	...	...	41.7	41.4	50.8	50.8	50.8	50.8	47.7	50.8	50.8	50.8
Recettes publiques (à l'exclusion des dons, en pourcentage du PIB)	18.6	18.5	18.6			18.3	18.8	19.4	19.7	19.9	20.2		20.8	21.0	20.8
Apports d'aide (en millions de dollars EU) 7/	226.5	322.3	1088.1			451.6	432.1	466.4	459.9	459.3	481.5		517.0	568.1	
<i>dont</i> : les dons	203.7	290.1	1074.7			411.4	394.2	426.5	421.7	420.5	439.9		489.1	517.2	
<i>dont</i> : les prêts concessionnels	22.8	32.3	13.4			40.2	37.9	39.9	38.2	38.9	41.7		28.0	50.9	
Financement équivalent en don (en pourcentage du PIB) 8/	...	...	...			29.7	26.4	26.5	24.5	22.9	22.5		18.0	10.7	15.3
Financement équivalent en don (en pourcentage du financement extérieur) 8/	...	...	...			92.6	92.5	95.8	95.9	95.8	95.7		97.3	95.6	96.5
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (en millions de dollars EU)	975.1	1164.7	1330.4			1467.3	1583.5	1683.9	1804.0	1922.0	2048.1		2796.1	5086.9	
Croissance du PIB nominal en dollars EU	6.1	19.4	14.2			10.3	7.9	6.3	7.1	6.5	6.6	7.5	6.3	6.1	6.3
VA de la dette extérieure PPG (en millions de dollars EU)	...	...	155.5			194.5	231.2	248.9	263.9	277.7	293.9		365.0	566.6	
(VA <sub>t</sub> -VA <sub>t-1</sub> )/PIB <sub>t-1</sub> (en pourcentage)	...	...	...			2.9	2.5	1.1	0.9	0.8	0.8	1.5	0.5	0.5	0.6
Envois de fonds bruts des travailleurs expatriés (en millions de dollars EU)	29.2	94.3	69.4			76.0	79.4	83.2	87.4	91.8	96.4		146.3	237.5	
VA de la dette extérieure PPG (en pourcentage du PIB + envois de fonds)	...	...	11.1			12.8	14.4	14.4	14.2	14.0	13.9		12.6	10.8	
VA de la dette extérieure PPG (en pourcentage des exportations + envois de fonds)	...	...	99.2			110.3	142.5	123.6	121.1	113.7	114.2		93.7	74.7	
Service de la dette extérieure PPG (en pourcentage des exportations + envois de fonds)	...	...	1.1			1.4	2.8	5.4	6.2	6.4	5.9		3.7	3.2	

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure publique et privée.

2/ Dérivé de  $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$  multiplié par les ratios de dette antérieurs, où  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $r$  = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU).

3/ Comprend les financements exceptionnels (tels que les variations d'arriérés et d'allègement de la dette); variation des avoirs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, la contribution des variations de prix et des taux de change est aussi comprise. L'important montant résiduel en 2009 dénote l'allègement de dette au titre des initiatives PPTe et IADM.

4/ La VA de la dette du secteur privée est supposée égale à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts-types sont le plus souvent déterminés sur une période de 10 ans en fonction de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de dette.

8/ Le financement équivalent en don comprend les dons accordés directement au gouvernement et au titre de nouveaux emprunts (c'est-à-dire la différence entre la valeur faciale et la VA).

Tableau 2a. Burundi: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-30  
(En pourcentage)

	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
<b>Ratio de la VAN/PIB</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	14	15	15	15	15	15	<b>13</b>	11
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	14	17	19	20	21	22	<b>27</b>	34
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	14	16	16	17	17	18	<b>18</b>	18
A3. Improved Export Capacity	13	14	13	12	11	11	<b>9</b>	8
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	14	15	16	16	16	16	<b>14</b>	12
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	14	15	16	16	16	16	<b>14</b>	12
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	14	16	18	18	18	18	<b>16</b>	14
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	14	26	36	35	35	34	<b>30</b>	19
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	14	26	39	38	37	37	<b>32</b>	21
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	14	21	21	21	20	20	<b>18</b>	16
<b>Ratio de la VAN/ exportations</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	191	270	207	200	180	181	<b>149</b>	108
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	191	297	255	263	252	267	<b>305</b>	327
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	191	276	225	227	213	220	<b>204</b>	169
A3. Improved Export Capacity	175	226	169	155	132	123	<b>90</b>	71
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	191	260	202	196	177	178	<b>146</b>	106
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	191	268	381	369	333	333	<b>272</b>	190
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	191	260	202	196	177	178	<b>146</b>	106
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	191	464	498	476	425	420	<b>336</b>	181
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	191	380	606	581	519	514	<b>412</b>	226
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	191	260	202	196	177	178	<b>146</b>	106
<b>Ratio de la VAN/ recettes publiques</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	74	80	78	76	74	72	<b>64</b>	54
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	74	88	96	100	103	107	<b>131</b>	164
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	74	82	85	86	87	88	<b>88</b>	84
A3. Improved Export Capacity	73	73	68	62	57	52	<b>41</b>	37
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	74	81	83	81	79	77	<b>68</b>	58
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	74	78	85	82	80	78	<b>69</b>	56
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	74	87	94	92	90	88	<b>78</b>	65
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	74	138	188	180	174	168	<b>145</b>	90
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	74	136	202	194	188	181	<b>156</b>	100
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	74	109	107	105	102	100	<b>89</b>	75

Tableau 2b. Burundi: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2008-9(suite)  
(En pourcentage)

<b>Ratio du service de la dette/ exportations</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	2	5	9	10	10	9	6	5
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	2	5	10	11	11	11	8	12
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	2	5	10	11	12	11	7	8
A3. Improved Export Capacity	2	5	8	9	9	8	5	3
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	2	5	9	10	10	9	6	5
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	2	5	15	18	18	16	10	8
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	2	5	9	10	10	9	6	5
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	2	5	11	14	13	12	8	10
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	2	5	14	18	17	16	10	12
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	2	5	9	10	10	9	6	5
<b>Ratio du service de la dette/ recettes publiques</b>								
<b>Scénario de Référence</b>	1	2	3	4	4	4	3	2
<b>A. Scénarios alternatifs</b>								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	1	2	4	4	5	4	3	6
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	1	2	4	4	5	5	3	4
A3. Improved Export Capacity	1	2	3	4	4	4	2	1
<b>B. Tests de Résilience</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	1	2	4	4	5	4	3	2
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	1	2	3	4	4	4	3	2
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	1	2	4	5	5	5	3	3
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	1	2	4	5	5	5	3	5
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	1	2	5	6	6	6	4	5
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	1	2	5	5	6	5	4	3
<i>Pour mémoire :</i>								
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	48	48	48	48	48	48	48	48

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créditeurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc

(ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorable) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note 2.

Tableau 3. Burundi — Cadre d'analyse de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2007-2030 1/  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections				
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-15 Moyenne	2020	2030	2016-30 Moyenne
<b>Dette du secteur public 1/</b>	177.8	153.9	48.2			50.7	51.0	47.3	43.8	41.1	38.8		31.9	22.6	
<i>dont</i> : part libellée en devises	155.0	134.2	27.4			29.4	31.3	31.0	30.2	29.7	29.3		25.4	19.4	
Variation de la dette du secteur public	-2.5	-23.9	-105.7			2.5	0.4	-3.8	-3.5	-2.7	-2.4		-1.4	-0.7	
Flux générateurs de dette identifiés	-5.0	-28.9	-84.1			-1.2	-1.0	-2.4	-2.7	-1.8	-1.6		-2.0	-1.5	
Déficit primaire	-3.2	-0.5	-61.2	-6.1	19.4	2.6	2.8	1.6	0.8	0.9	0.9	1.6	-0.1	-0.2	0.1
Recettes et dons	39.5	43.4	99.4			46.3	43.7	44.7	43.1	41.8	41.7		38.2	31.2	
<i>dont</i> : dons	20.9	24.9	80.8			28.0	24.9	25.3	23.4	21.9	21.5		17.5	10.2	
Dépenses primaires (hors intérêt)	36.4	42.9	38.2			48.9	46.5	46.3	43.9	42.7	42.6		38.2	31.0	
Dynamiques endogènes de la dette	-1.0	-28.3	-23.0			-3.8	-3.8	-4.0	-3.6	-2.7	-2.5		-1.9	-1.3	
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-10.1	-13.9	-8.0			-3.0	-3.8	-3.8	-3.3	-2.8	-2.6		-2.1	-1.5	
<i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-3.9	-6.2	-2.8			-1.2	-1.7	-1.5	-1.1	-0.7	-0.7		-0.5	-0.4	
<i>dont</i> : contribution du taux de croissance réel du PIB	-6.2	-7.7	-5.2			-1.8	-2.2	-2.3	-2.3	-2.1	-2.0		-1.6	-1.1	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	9.1	-14.4	-15.0			-0.8	0.0	-0.2	-0.2	0.1	0.1		...	...	
Autres flux générateurs de dette identifiés	-0.8	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négligé)	-0.8	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Reconnaissance de passifs conditionnels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de dette (PTE et autres allègements)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (préciser, recapitalisation bancaire, par exemple)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, comprenant les variations d'actif	2.5	5.0	-21.6			3.7	1.4	-1.3	-0.8	-0.8	-0.8		0.6	0.8	
<b>Autres indicateurs de viabilité</b>															
<b>VA de la dette du secteur public</b>	22.7	19.7	32.5			34.8	34.9	31.5	28.5	26.1	24.0		19.7	14.5	
<i>dont</i> : part libellée en devises	0.0	0.0	11.7			13.5	15.1	15.2	14.9	14.7	14.6		13.3	11.3	
<i>dont</i> : dette extérieure	...	...	11.7			13.5	15.1	15.2	14.9	14.7	14.6		13.3	11.3	
VA des passifs conditionnels (non compris dans la dette du secteur)	...	...	...			...	...	...	...	...	...		...	...	
Besoin de financement brut 2/	-0.9	1.0	-60.1			3.4	3.7	2.8	2.1	2.1	2.0		0.6	0.3	
Ratio VA de la dette publique/recettes budgétaires, dons inclus (en %)	57.6	45.3	32.7			75.1	79.8	70.3	66.1	62.5	57.7		51.6	46.7	
Ratio VA de la dette publique/recettes budgétaires, hors dons (en %)	122.1	106.1	174.5			190.1	185.4	162.2	144.7	131.3	119.1		95.0	69.3	
<i>dont</i> : dette extérieure 3/	...	...	62.8			73.9	80.5	78.1	75.6	73.9	72.3		63.9	54.0	
Ratio service de la dette publique/recettes budgétaires, dons inclus (en %)/4	5.8	3.5	1.0			1.7	2.0	2.6	2.8	2.9	2.7		1.9	1.7	
Ratio service de la dette publique/recettes budgétaires, hors dons (en %)/4	12.3	8.1	5.5			4.4	4.7	6.1	6.1	6.1	5.5		3.5	2.6	
Déficit primaire stabilisant la dette en points de PIB	-0.6	23.4	44.5			0.1	2.5	5.4	4.3	3.6	3.3		1.3	0.5	
<b>Hypothèses macroéconomiques et budgétaires clés</b>															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.6	4.5	3.5	2.7	2.4	3.9	4.5	4.8	5.0	5.0	5.0	4.7	5.0	5.0	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcentage)	0.3	0.0	0.1	0.6	0.6	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcentage)	-0.2	-14.5	-7.6	-5.3	6.4	-5.3	-6.6	-5.5	-4.1	-2.7	-2.6	-4.5	-2.6	-3.3	-2.8
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + = dépréciation)	6.2	-9.9	-11.7	-0.3	12.9	-3.2	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	8.2	25.1	14.1	10.9	6.8	8.3	9.4	8.0	6.5	5.0	5.0	7.0	4.7	4.5	4.7
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB)	0.0	0.2	-0.1	0.1	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	...	...	...	...	...	41.7	41.4	50.8	50.8	50.8	50.8	47.7	50.8	50.8	50.8

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Administrations publiques, en chiffres bruts.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire + service de la dette + encours de dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.

Tableau 4. Burundi — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2010-2030

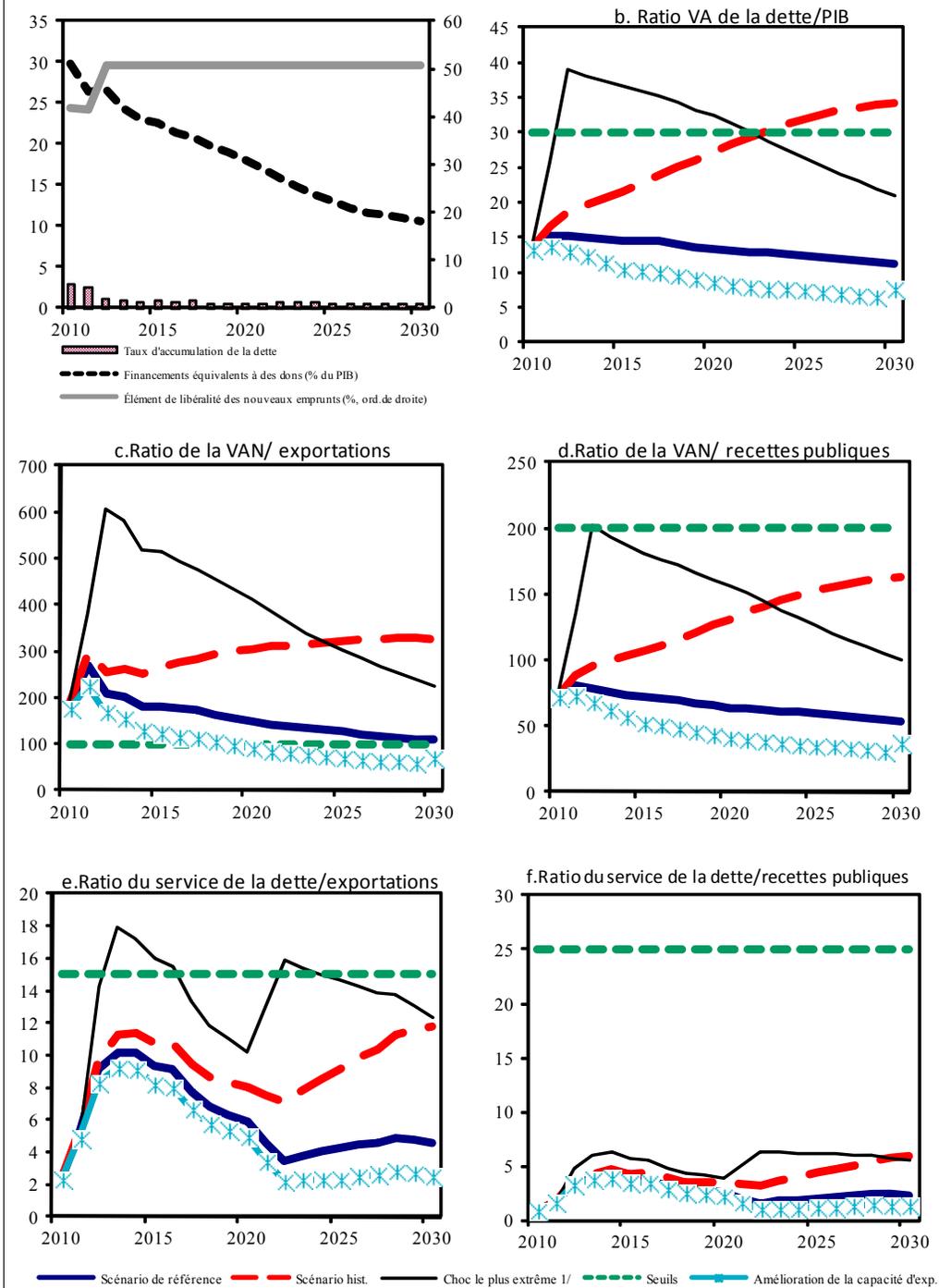
	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	35	35	31	28	26	24	20	15
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	35	34	30	27	25	22	19	19
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	35	35	32	30	29	27	29	35
A3. Niveau plus bas de la croissance du PIB en permanence 1/	35	35	32	29	27	25	24	28
<b>B. Tests de résistance</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	35	37	36	33	32	31	30	32
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	35	34	31	28	26	24	19	14
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	35	35	32	29	28	26	25	26
B4. Dépréciation réelle de 30 % du taux de change en 2009	35	40	36	33	30	27	22	17
B5. Augmentation de 10 % des flux générateurs de dette en 2009	35	41	37	34	32	29	24	17
<b>Ratio VA de la dette/recettes publiques 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	75	80	70	66	63	58	52	47
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	75	77	66	61	57	51	44	52
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	75	79	71	69	68	66	75	113
A3. Niveau plus bas de la croissance du PIB en permanence 1/	75	80	71	67	64	60	61	86
<b>B. Tests de résistance</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	75	82	76	74	73	70	77	99
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	75	78	69	65	62	57	51	46
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	75	78	69	66	64	61	64	81
B4. Dépréciation réelle de 30 % du taux de change en 2009	75	93	81	76	71	65	58	54
B5. Augmentation de 10 % des flux générateurs de dette en 2009	75	93	83	79	75	70	64	55
<b>Ratio du service de la dette/recettes publiques 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	2	2	3	3	3	3	2	2
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	2	2	3	3	3	3	2	1
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	2	2	3	3	3	3	2	4
A3. Niveau plus bas de la croissance du PIB en permanence 1/	2	2	3	3	3	3	2	3
<b>B. Tests de résistance</b>								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	2	2	3	3	3	3	2	4
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	2	2	3	3	3	3	2	2
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	2	2	3	3	3	3	2	3
B4. Dépréciation réelle de 30 % du taux de change en 2009	2	2	3	4	4	4	3	3
B5. Augmentation de 10 % des flux générateurs de dette en 2009	2	2	3	3	3	3	2	3

Sources : autorités burundaises; projections et estimations des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

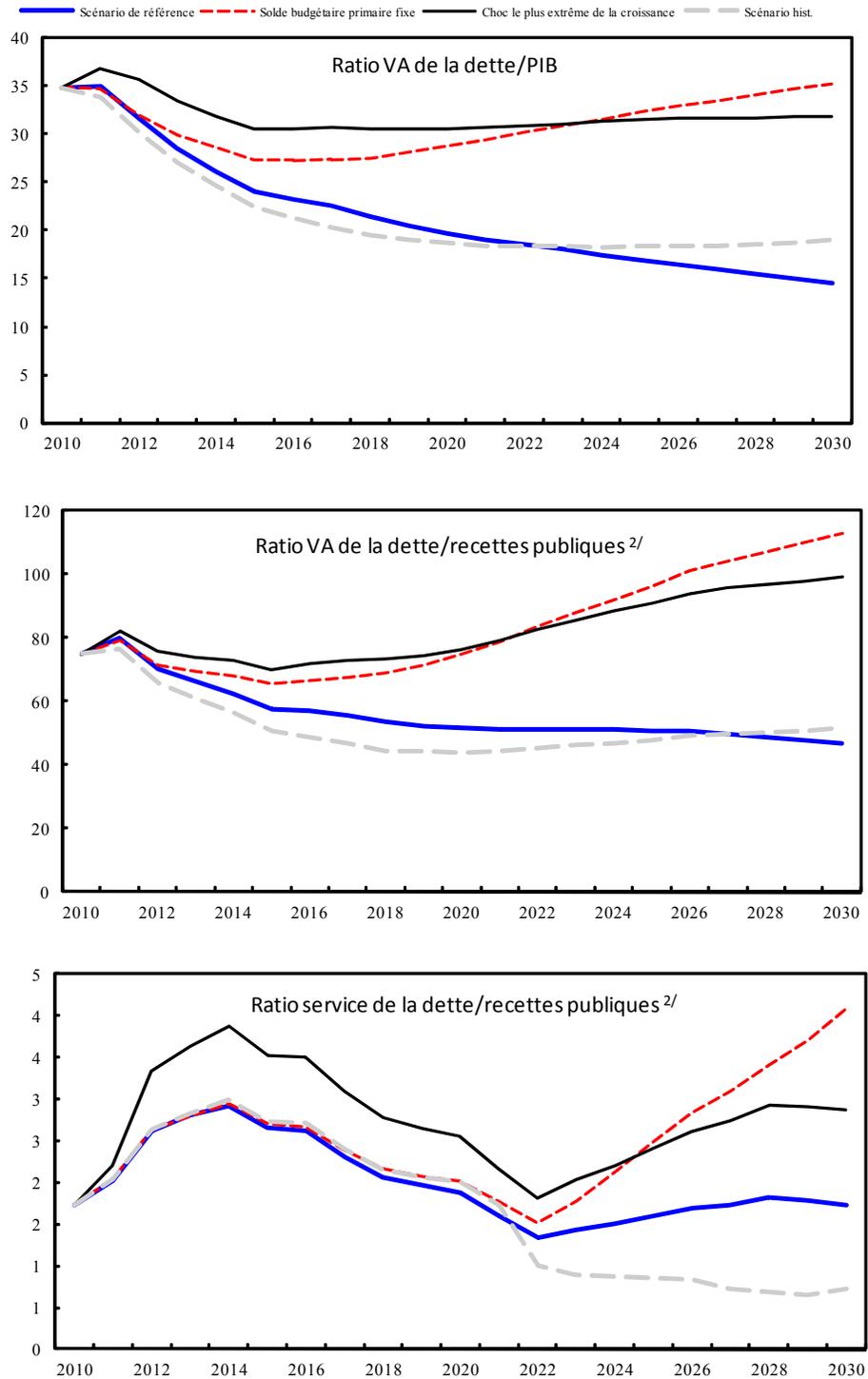
2/ Les recettes budgétaires comprennent les dons.

Graphique 1. Burundi — Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État sous divers scénarios, 2010-30<sup>1/</sup>



Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Combinaison; dans le graphique b., celui du choc Combinaison; dans le graphique c., celui du choc Combinaison; dans le graphique d., celui du choc Combinaison et dans le graphique e., celui du choc Combinaison.

Graphique 2. Burundi — Indicateurs de la dette publique sous divers scénarios, 2010-30<sup>1/</sup>

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui génère le ratio le plus élevé en 2020.

2/ Les recettes budgétaires comprennent les dons.

## FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## BURUNDI

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2010 au titre de l'article IV et la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation****Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

9 juillet 2010

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. À la fin mai 2010, l'encours des achats et des prêts s'élevait à 64,59 millions de DTS (83,88% de la quote-part).
- **Relations avec la Banque mondiale.** Présentation du programme conjoint de la Banque mondiale et du FMI.
- **Relations avec la Banque africaine de développement.** Description des opérations et du portefeuille du Groupe de la BAfD.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Des faiblesses en matière de statistiques économiques nuisent à la surveillance.

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI .....	71
II.	Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2008-09.....	76
III.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement .....	77
IV.	Questions d'ordre nature statistique.....	79

## APPENDICE I

**BURUNDI**  
**RELATIONS AVEC LE FMI**

(au 31 mai 2010)

**I. Statut** : date d'adhésion : 28 septembre 1963 Article XIV

<b>II. Comptes des ressources générales:</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% quote-part</b>
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	76,64	99,53
Situation des réserves	0,36	0,47
Taux de change des avoirs		

<b>III. Département des DTS :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% allocation</b>
Allocation cumulative nette	73,85	100,00
Avoirs	66,64	90,23

<b>IV. Encours des achats et des prêts</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% quote-part</b>
Accords au titre de la FRPC	64,59	83,88

<b>V. Accords financiers les plus récents:</b>				
<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Expiration Date</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	7 juil. 2008	6 juil. 2011	46,20	26,40
FRPC	23 jan. 2004	22 jan. 2008	69,30	69,30
FRPC	13 nov. 1991	12 nov. 1994	42,70	17,21

**VI. Projections des obligations financières envers le FMI 1**  
(millions de DTS; à partir de l'utilisation actuelle des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>Échéances futures</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Principal		1,43	5,01	6,73	10,56
Commissions/intérêts	0,02	0,02	0,17	0,15	0,13
<b>Total</b>	<b>0,02</b>	<b>1,45</b>	<b>5,17</b>	<b>6,88</b>	<b>10,69</b>

1/ Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

## **VII. Évaluation des sauvegardes**

Selon une mise à jour de l'évaluation de la Banque de la République du Burundi (BRB) achevée en juin 2008, certaines sauvegardes ont été renforcées depuis l'évaluation précédente (par exemple, les audits externes ont été achevés dans de meilleurs délais et les états financiers audités sont conformes aux IFRS et sont publiés). Toutefois, l'évaluation de 2008 a recensé aussi des lacunes considérables en matière de contrôle et a recommandé un contrôle plus strict des décaissements intérieurs à l'État et ses créanciers, notamment en chargeant un auditeur extérieur d'examiner ces contrôles (mesures préalables à l'approbation de l'accord). Parmi les autres principales recommandations figurent la mise en place d'un système de suivi de l'application des recommandations en matière d'audit et de sauvegardes et l'établissement de directives pour les opérations d'investissement. Les autorités ont déjà pris des mesures pour mettre en application ces recommandations.

## **VIII. Régime de change**

Le régime de change a été reclassé de flottement à régime de taux stabilisé. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 21 décembre 2010, le taux de change officiel était de 1230,4 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % au début de 2004 puis supprimé au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à la fin de 2005. En décembre 2006, le gouvernement a publié une nouvelle réglementation de change qui a libéralisé le change pour les transactions courantes et supprimé une pratique de taux de change multiples.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962, mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de taux de change multiples tombant sous le coup de cet article. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2 a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique en outre certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI conformément à la Décision 144-(52/51). Les autorités n'ont pas demandé l'approbation de pratiques de taux de change multiples et les services du FMI ne l'ont pas recommandée.

## **IX. Consultations au titre de l'article IV**

Conformément à la décision n° 12794-(02/76), telle que modifiée par la décision n° 12854-(02/96), les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les consultations de 2008 au titre de l'article IV ont été achevées le 7 juillet 2008 par le Conseil d'administration (EBS08/77), qui a examiné en même temps la demande d'un nouvel accord au titre de la FRPC.

En conclusion des consultations de 2008 au titre de l'article IV, les administrateurs ont noté les progrès réalisés par le Burundi dans la mise en œuvre de son premier programme appuyé par la FRPC dans un environnement post-conflit difficile. Ils sont convenus que, pour assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu de la lourde charge de la dette, il faudra élargir l'assiette fiscale et améliorer la composition des dépenses tout en finançant le budget à l'aide de dons et de ressources extérieures très concessionnelles. Vu l'accélération récente de l'inflation sous l'effet de la montée des prix internationaux de l'alimentation et du pétrole, les administrateurs ont encouragé les autorités monétaires à ancrer les anticipations inflationnistes et à limiter les effets secondaires des chocs alimentaire et pétrolier. Ils jugent en outre nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur du café, et notent avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est.

## **X. Assistance technique:**

Mai 2010	Mission du Département des finances publiques (FAD) sur l'administration fiscale.
Avril 2010	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) sur les opérations de change.
Novembre 2009	Mission de l'AFRITAC sur la mise en place de la TVA.
Septembre 2009	Mission du MCM sur le renforcement des capacités de la BRB et la gestion de la dette publique
Juin 2009	Mission pluridisciplinaire du MCM
Avril 2009	Mission du FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Mars 2009	Mission du MCM sur les opérations monétaires
Mars 2009	Mission du MCM sur les opérations de change
Mars 2009	Mission du MCM sur l'audit interne
Mars 2009	Mission du MCM sur la gestion des réserves
Février 2009	Mission de l'AFRITAC sur la réglementation et la supervision bancaires
Février 2009	Mission du FAD -PSIA sur la politique de tarification des carburants et la protection sociale
Janvier 2009	Mission PESF du MCM
Décembre 2008	Mission de l'AFRITAC sur l'administration des opérations budgétaires

Décembre 2008	Mission pluridisciplinaire du MCM
Décembre 2008	Mission du MCM sur l'audit interne
Août 2008	Mission du MCM sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication
Juillet 2008	Mission du MCM sur les opérations de change
Juin 2008	Mission de l'AFRITAC sur la réglementation et la supervision bancaires
Mai 2008	Mission du FAD pour l'installation d'un nouveau conseiller résident en GFP
Janvier 2008	Mission du Département financier (FIN) sur l'évaluation des sauvegardes
Décembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur les statistiques de comptabilité nationale et d'indice des prix à la consommation
Novembre - Décembre 2007	Mission de statistiques monétaires et financières du Département des statistiques (STA)
Novembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de contrôle bancaire
Novembre 2007	Mission du FAD sur la politique fiscale
Novembre 2007	Mission du STA sur les statistiques monétaires
Septembre 2007	Mission pluridisciplinaire du MCM
Septembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur l'administration des recettes fiscales
Septembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de la banque centrale
Septembre 2007	Mission du FAD sur la gestion des finances publiques
Juillet 2007	Mission de GFP de l'AFRITAC sur le contrôle de la solde
Juin 2007	Mission de GFP de l'AFRITAC sur le fonctionnement et le contrôle du trésor
Juin 2007	Mission d'assistance technique du MCM
Juin 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de gestion de la dette
Mars 2007	Expert résident du FAD en comptabilité publique
Décembre 2006	Mission du FAD sur la gestion des dépenses publiques
Novembre 2006	Mission du MCM sur la supervision bancaire
Septembre 2006	Mission du FAD sur l'administration fiscalo-douanière
Avril 2006	Mission du MCM sur la gestion des réserves de change
Mars 2006	Mission du STA chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
Mars 2006	Mission conjointe au titre de l'article VIII du MCM et du Département juridique (LEG)
Janvier 2006	Mission du LEG sur la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

**XI. Mise en œuvre de l'initiative PPTE**

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date d'arrivée au point de décision	Août 2005
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) 1/	832,6
Dont : contribution du FMI (millions dollars EU)	27,87
(Équivalent en millions de DTS)	19,28
Date d'arrivée au point d'achèvement	Jan. 2009
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	19,28
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	19,02
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts 2/	3,07
<b>Total des décaissements</b>	<b>22,35</b>

1/ L'aide promise au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement; celle promise dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

2/ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé dans l'intervalle.

**XII. Représentant résident**

Un représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Israel de la Piedra était le Représentant résident du FMI au Burundi entre mai 2007 et mai 2009. M. Koffi Yao, a été nouvellement nommé à ce poste et pris ses fonctions en janvier 2010.

**APPENDICE II  
BURUNDI**

**PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2010-12**

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date escomptée de livraison
<b>A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents</b>			
Programme de travail de la Banque mondiale	1. Revue des dépenses publiques	Sept. 09	Juillet 2010
	2. ERSG-4 (appui budgétaire)	Déc. 2009-Jan. 2010 (identification) Mars-Avril 2010 (pré-évaluation) Juillet 2010 (évaluation)	Septembre 2010
	3. ERSG-5 (appui budgétaire)	Novembre-Déc. 2010 (identification) février 2011 (pré-évaluation) May 2011 (évaluation) (identification)	Août 2011
	4. Mémoire économique (CEM)	9 juillet (mission principale) Octobre 2010 (premier dialogue sur mémoire économique)	Mars 2010
Programme de travail du FMI	1. Quatrième revue FEC	Mai 2010	Juillet 2010
	2. Cinquième revue FEC	Novembre 2010	Février 2011
	3. Sixième revue FEC	Mai 2011	Juillet 2011
<b>B. Demandes de contributions au programme de travail</b>			
Demande du FMI à la Banque mondiale	1. Note de politique générale sur la gestion de la masse salariale et l'efficacité du service public		Septembre 2010
Demande de la Banque mondiale au FMI	1. Étude du désalignement du taux de change et de la compétitivité		Juillet 2010
	2. Étude sur les sources d'inflation au Burundi		Mars 2011
<b>C. Accord concernant les activités et missions conjointes</b>			
Produits conjoints	AVD		Juillet 2010

**APPENDICE III**  
**BURUNDI**

**RELATIONS AVEC LE GROUPE**  
**DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**  
(au 20 juin 2010)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis la création de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine à l'aide d'environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE renforcée.

Le 21 avril 2009, dans le cadre renforcé de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Conseil d'administration a approuvé la part d'allègement de la dette de la BAfD au titre de cette initiative, d'un montant équivalent à 150 200 000 dollars EU en valeur actuelle nette (VAN) à la fin de 2004. Le Conseil d'administration a en outre établi que le Burundi satisfaisait aux conditions donnant droit à un allègement de la dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à concurrence de 15,38 millions de dollars EU (10,48 millions d'UC) en termes nominaux.

Le Conseil a approuvé le document de stratégie pays (DSP) en octobre 2008 à l'appui du programme économique et social du gouvernement. Le DSP couvre la période de 2008 à 2011 et s'appuie sur deux piliers du CSLP : i) appui à une administration publique efficace en améliorant la gouvernance et le fonctionnement des principales institutions du secteur public, et ii) augmentation des débouchés professionnels en développant l'infrastructure et en menant des interventions ciblées dans le secteur agricole. L'actuel portefeuille du Groupe de la Banque, dont le montant des engagements totalise 113,67 millions de dollars EU (77,1 millions d'unités de compte), couvre dix opérations, dont 3 d'envergure régionale (une étude et deux projets routiers). Le Groupe de la Banque intervient activement dans le domaine de l'infrastructure (transports, eau et assainissement et énergie), de l'agriculture, de la gouvernance et du social. Le Conseil d'administration de la Banque a récemment approuvé un don de 10 millions UC pour la troisième phase du Programme d'appui aux réformes économiques (PARE III).

Une analyse intégrée des transports, de l'énergie, des télécommunications et de l'exploitation minière réalisée par la Banque en collaboration avec le gouvernement du Burundi et d'autres partenaires au développement a renforcé la détermination des autorités à promouvoir le développement des infrastructures et l'intégration économique. L'étude, intitulée «Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi : Accélérer l'intégration régionale», est alignée sur les objectifs nationaux et l'évolution de l'infrastructure régionale et se propose de servir

de repère pour le dialogue entre les parties prenantes. Le tableau suivant offre une synthèse des opérations en cours ou prévues de la BAfD au Burundi.

<b>Secteur</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant (millions d'UC)</b>
Agriculture	Multinational - Projet agricole du Bugesera	5,0
	Projet d'aménagement des bassins versants	9,00
	PPF Développement rural intégré Bugesera	0,32
	Prog. d'aménagement lac Tanganyika	4,96
Multisectoriel	Projet d'appui à la création d'emplois	10,0
	Prog. d'appui aux réformes économiques (PAREIII)	10,0
	Prog. d'appui aux réformes économiques (PARE II)	6,72
	Prog. d'appui aux réformes économiques (PARE II)	1,50
puissance	Projet d'interconnexion NBI-NELSAP	6,0
	Réhabil. et extension infrastructures élec.	7,32
Social	Projet multisectoriel de réinsertion	9,81
Transports	Projet routier Mugina-Bujumbura-Ruhwa	16,5
	Projet routier Gitega-Ngozi	33,8
	Projet de route Kicukiro (Rwanda)-Kirundo (Burundi)	14,90
	Phase 2 chemin de fer Dsm-Isaka-Kiga/Keza-M (International)	0,57
Water Sup/Sanit	Projet de réhabilitation et d'extension	12,00
<b>Total</b>		<b>148,4</b>

## APPENDICE IV

## BURUNDI

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE  
(au 20 juin 2010)

<b>I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance</b>
<p><b>Évaluation générale</b> : les données communiquées comportent de grosses déficiences qui entravent fortement l'exercice de la surveillance. Les plus graves d'entre elles touchent les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques et de balance des paiements. L'insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l'établissement de ces statistiques, empêchent la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques. Le Burundi pourrait gagner à participer au Système général de diffusion des données (SGDD), qui offre un cadre permettant d'améliorer ses statistiques macroéconomiques et la coordination entre les institutions.</p>
<p><b>Statistiques du secteur réel</b> : de graves déficiences dans l'établissement des données du secteur réel entravent l'analyse et la gestion économiques. Les statistiques de comptabilité nationale sont établies peu fréquemment par l'ISTEEBU, l'institut de statistique national. Les données des sources sur l'agriculture, l'activité économique la plus importante, sont inadéquates. En conséquence, une forte incertitude entoure les estimations du niveau et du taux de croissance du PIB, des composantes des dépenses et de tous les ratios au PIB. Les estimations annuelles de comptabilité nationale communiquées au FMI ne sont pas établies, mais tirées d'un modèle de projection macroéconomique et de certaines estimations avec 1998 et 2005 pour années de base. L'indice des prix à la consommation mensuel comporte des pondérations de dépenses fondées sur les résultats d'une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages et ne se rapporte qu'à la capitale, ce qui conduit à une mesure inexacte des pressions inflationnistes. L'indice des prix à la production n'est pas établi. Il y a peu de statistiques du marché de l'emploi, ce qui entrave les activités de surveillance.</p>
<p><b>Statistiques de finances publiques</b> : le Burundi a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d'information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l'établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l'exactitude, de la cohérence et de l'actualité des données.</p>
<p><b>Statistiques monétaires et financières</b> : elles sont maintenant établies suivant les méthodologies recommandées dans le Manuel de statistiques monétaires et financières (2000) du FMI et permettent à la fois l'exercice de la surveillance et l'harmonisation avec les</p>

statistiques monétaires des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les transactions avec le FMI ne sont pas correctement enregistrées — le montant des prêts reçus du FMI ne correspond pas aux registres du FMI, d'où une présentation erronée des engagements de la banque centrale. Le Département des statistiques du FMI en a informé la banque centrale; la question reste à résoudre. Compte tenu du système de paiement actuel, il y a des différences entre les registres de la banque centrale et ceux des AID. Les transactions entre la banque centrale et les AID apparaissent normalement dans le bilan de ces dernières avec un jour de retard, ce qui a impact sur les autres postes (net) dans la situation des institutions de dépôts. Les engagements des trois banques en liquidation apparaissent dans le bilan de la banque centrale; cependant l'information sur ces banques n'est pas incluse dans la synthèse des données des AID.

**Statistiques du secteur extérieur** : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations entourent d'une grande incertitude les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, une grande partie des importations et exportations de marchandises (en particulier de café et de thé) et de services n'est pas enregistrée et, bien que des ajustements soient apportés, l'incertitude subsiste. Pour les services comme pour le revenu, l'exactitude des données des sources n'est pas systématiquement vérifiée par comparaison avec celles d'autres sources. De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres actions sont requises pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

## II. Normes et qualité des données

Le Burundi ne participe pas au SGDD.

Pas de données RONC disponibles.

## III. Communication des données au Département des statistiques

Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans *International Finance Statistics (IFS)*. La BRB a achevé son passage aux formulaires standardisés pour la transmission de ses statistiques monétaires au FMI; des statistiques monétaires détaillées sont publiées dans IFS. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans IFS et dans le *Balance of Payments Yearbook*.

**Burundi: Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance**  
(au 20 juin 2010)

	Dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données <sup>7</sup>	Périodicité de la communication des données <sup>7</sup>	Périodicité de publication <sup>7</sup>
Taux de change	Courant	Courant	Q	M	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires <sup>1</sup>	Mars 2010	Mai 2010	M	M	M
Monnaie centrale	Mars 2010	Mai 2010	M	M	M
Monnaie au sens large	Mars 2010	Mai 2010	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Mars 2010	Mai 2010	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2010	Mai 2010	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Mars 2010	Mai 2010	M	M	M
indice des prix à la consommation	Mars 2010	Mai 2010	M	M	M
Recettes; dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> Administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> administration centrale	Mars 2010	Mai 2010	T	T	T
Stocks de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	2009	Mai 2010	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Déc. 2009	Mai 2010	M	M	M
PIB/PNB	2009	Mai 2010	A	A	A
Dette extérieure brute	Déc. 2009	Mai 2010	M	M	A
Position extérieure globale <sup>6</sup>	2009	Mai 2010	A	A	A

<sup>1</sup> Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

<sup>2</sup> Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, titres à moyen terme et obligations du Trésor.

<sup>3</sup> Financement étranger, des banques intérieures et intérieur non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et des collectivités territoriales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Inclut les positions extérieures brutes à l'actif et au passif financier vis-à-vis des non-résidents.

<sup>7</sup> Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelles (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

*Note d'information au public*

DÉPARTEMENT  
DES RELATIONS  
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 10/125  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 7 septembre 2010

Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, D. C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2010 au titre de l'article IV et la quatrième revue de l'accord FEC avec la République du Burundi**

Le 23 juillet 2010, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV et la quatrième revue de l'accord FEC avec le Burundi<sup>1</sup>.

**Informations générales**

Le Burundi sort d'un conflit civil qui a duré plus d'une dizaine d'années. L'accord de partage du pouvoir signé en décembre 2008 par le gouvernement et le dernier groupe de rebelles (FNL) a ouvert la voie à une série d'élections nationales, qui se déroulent du 24 mai au 8 septembre 2010. Le PIB par habitant est de l'ordre de 140 dollars et plus des deux tiers de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. Si le pays a quelque peu avancé dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), il est peu probable qu'un seul de ces objectifs puisse être atteint d'ici à 2015.

La croissance s'est repliée, passant de 4,5 % en 2008 à 3,5 % en 2009, du fait principalement d'un recul des transferts privés et de l'investissement direct étranger. Sous l'effet de la baisse des cours internationaux des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation globale (en fin de période) est tombée d'environ 26 % en 2008 à environ 4,5 % en 2009, soit un niveau tout à fait conforme au taux à un seul chiffre fixé dans le programme.

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

En 2009, les résultats budgétaires ont été dans l'ensemble satisfaisants. Malgré la crise financière mondiale, les recettes totales ont dépassé de 0,6 % du PIB les prévisions du programme, grâce à un meilleur recouvrement de l'impôt sur le revenu et des impôts indirects. Les dépenses totales ont été contenues en deçà du niveau inscrit au programme, car les dépenses financées sur ressources extérieures ont été inférieures au montant qui avait alors été retenu. La masse salariale est également restée dans les limites de l'enveloppe budgétaire envisagée. Dans l'ensemble, le déficit budgétaire (hors dons) a été plus faible que prévu au programme. Ajusté pour tenir compte du manque à percevoir en aide financière extérieure hors projets, le financement intérieur du budget a été tout à fait conforme à l'objectif fixé dans le programme.

Malgré le choc pétrolier et alimentaire et la crise financière mondiale, la position extérieure a été soutenue par l'allègement PPTTE et IADM, ainsi que par l'allocation de DTS. Nonobstant l'impact de la crise alimentaire et pétrolière sur la balance commerciale, le déficit extérieur courant a régressé en 2008 grâce aux apports élevés des bailleurs de fonds, dont l'objet était d'atténuer les effets du choc. En revanche, il s'est aggravé en 2009, même si les termes de l'échange se sont améliorés, à cause d'une diminution de l'aide des bailleurs de fond. Dans l'ensemble, la position de la balance des paiements a été soutenue par l'allègement PPTTE et IADM et l'allocation de DTS. Les réserves brutes sont demeurées à un niveau confortable (6,5 mois d'importations).

### **Évaluation par le Conseil d'administration**

Les administrateurs ont félicité les autorités pour la mise en œuvre satisfaisante de leur programme appuyé par la FEC dans un contexte de crise financière mondiale et une situation délicate au sortir d'un conflit. Les perspectives économiques du Burundi sont certes positives mais des risques subsistent et il importera d'avancer de manière décisive sur les réformes structurelles afin d'accélérer la croissance et de faire reculer la pauvreté tout en poursuivant les efforts nécessaires pour améliorer la situation sécuritaire.

Les administrateurs ont convenu que la politique budgétaire à moyen terme devait s'ancrer sur la viabilité de la dette. Compte tenu du risque élevé de surendettement et des faiblesses de capacité, ils ont reconnu que le budget devait être financé à partir de dons et de concours fortement concessionnels. Les améliorations sur le plan de la gouvernance — notamment le renforcement de la gestion des finances publiques — seront importantes pour entretenir le soutien des bailleurs de fonds. Les administrateurs ont appelé à la prudence de sorte que les attentes liées aux dividendes de la paix n'aboutissent pas à un gonflement de la masse salariale du secteur public. Ils ont noté que pour atteindre l'objectif à moyen terme de masse salariale tout en continuant à recruter dans les secteurs prioritaires il fallait réduire la taille des forces de sécurité. Les administrateurs se sont associés à l'intention des autorités d'aligner davantage les dépenses sur les secteurs prioritaires énoncés dans le DSRP et de renforcer leur capacité de prestation de services sociaux. S'agissant des recettes, les administrateurs ont encouragé les autorités à poursuivre le travail d'élargissement de l'assiette et d'amélioration de l'administration fiscale et douanière, notamment en rendant opérationnel l'Office burundais des recettes.

Les administrateurs ont jugé que la politique monétaire était opportunément axée sur la stabilité des prix tout en ouvrant des perspectives de croissance économique. Ils ont insisté sur la nécessité d'assurer une coordination rapprochée des politiques monétaire et budgétaire et de consentir des efforts pour accroître l'efficacité des instruments de politique monétaire.

Les administrateurs ont pris note de l'avis des services du FMI que le taux de change semble globalement aligné sur les fondamentaux. Ils ont recommandé une plus grande souplesse du taux de change pour aider l'économie à s'adapter aux chocs exogènes et rappelé l'importance des réformes structurelles pour renforcer la compétitivité du Burundi. Les administrateurs ont salué l'intention des autorités de recentrer les dépenses en capital sur les infrastructures essentielles afin de désengorger les principaux goulets d'étranglement. Ils ont encouragé les autorités à améliorer le climat des affaires et de l'investissement, à poursuivre la réforme de la filière café et à accélérer l'intégration à la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Les administrateurs ont salué l'intention des autorités de s'appuyer sur les recommandations du PESF pour orienter les réformes dans le secteur financier. Il convient de redoubler d'efforts pour améliorer la supervision bancaire, moderniser le système de paiement et corriger les faiblesses dans le système bancaire, notamment en ce qui a trait à la concentration des risques.

Les administrateurs encouragent les autorités à améliorer les statistiques en collaboration avec les partenaires prestataires d'assistance technique, notamment dans les domaines des comptes nationaux et de la balance des paiements.

**Les notes d'information au public (NIP)** s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres qui ont mis en œuvre des programmes appuyés par le FMI sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

**Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–09**

	2007	2008	2009
	(Variation annuelle en %)		
<b>Économie réelle</b>			
PIB réel	3,6	4,5	3,5
Prix à la consommation (moyenne période)	8,3	24,4	10,7
Prix à la consommation (fin période)	14,7	25,7	4,6
	(En % de la valeur de M2 en début de période)		
<b>Monnaie et crédit</b>			
Avoirs extérieurs nets	11,5	21,9	-2,9
Crédit intérieur	6,6	18,8	27,8
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10,1	34,2	19,8
	(En % du PIB)		
<b>Administrations publiques</b>			
Recettes (hors dons)	18,6	18,5	18,6
Total des dépenses et prêts nets	38,5	44,1	39,3
Solde global (base engagements)			
Hors dons	-19,8	-25,6	-20,7
Dons inclus (hors initiative PPTE)	-3,3	-3,7	-5,2
<b>Secteur extérieur</b>			
Solde courant (dons inclus)	-15,7	-12,3	-14,5
Réserves officielles brutes			
En millions de \$	177,3	266,6	323,0
En mois d'importations	3,8	6,5	6,5

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.



Communiqué de presse N°10/304  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 23 juillet 2010

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord au titre de la FCE en faveur du Burundi et approuve un décaissement de 10 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la quatrième revue des résultats économiques du Burundi au titre d'un programme appuyé par la Facilité de crédit élargie (FCE)<sup>1</sup>. La décision du Conseil permet au gouvernement du Burundi de demander un décaissement d'un montant équivalant à 6,6 millions de DTS (environ 10 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements en faveur du Burundi au titre du programme à un montant équivalant à 33 millions de DTS (environ 49,9 millions de dollars EU). Le Conseil d'administration a aussi approuvé la modification des critères de réalisation.

Le Conseil d'administration a également conclu les consultations de 2010 au titre de l'article IV. Les détails des conclusions de ces consultations seront publiés ultérieurement dans une Note d'information au public.

L'accord FCE en faveur du Burundi a été approuvé en juillet 2008 (voir le [Communiqué de presse N° 08/167](#)) pour un montant équivalant à 46,2 millions de DTS (environ 69,9 millions de dollars EU).

À la fin de la discussion du Conseil, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Il convient de louer les autorités du Burundi des bons résultats obtenus dans le cadre de leur programme appuyé par la FCE dans le contexte de la crise financière mondiale et au

<sup>1</sup> La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

cours de la période difficile qui a suivi le conflit. Les perspectives économiques du Burundi sont bonnes et sont étayées par des réformes et une gouvernance renforcées, ainsi que par les efforts déployés pour continuer à améliorer les conditions de sécurité du pays. Une mise en œuvre résolue des politiques sera essentielle pour permettre au Burundi de relever les défis économiques à moyen terme et il sera nécessaire que les donateurs ne relâchent pas leur assistance pour épauler les autorités.

Compte tenu du risque élevé de surendettement, il est important que la politique budgétaire à moyen terme s'articule autour de la viabilité de la dette et repose sur un financement concessionnel ou sur des dons. Les améliorations apportées à la gouvernance, notamment le renforcement de la gestion des finances publiques, revêtiront une importance cruciale. Les autorités entendent davantage axer les dépenses sur les secteurs prioritaires recensés dans le DSRP et accroître les capacités de fourniture des services sociaux avec le soutien de la communauté internationale.

Il sera indispensable d'enregistrer des progrès décisifs en matière de réforme structurelle pour rendre le Burundi plus compétitif, pérenniser la croissance et faire durablement reculer la pauvreté; en ce sens, le projet des autorités de recentrer les dépenses d'investissement sur les infrastructures clés est bienvenu. Il sera aussi important d'améliorer le climat des affaires, de renforcer le secteur financier, de poursuivre les réformes du secteur du café et de réaliser l'intégration dans la Communauté de l'Afrique de l'Est, » a ajouté M. Portugal.

**DECLARATION DE M. ITAM  
ADMINISTRATEUR POUR LE BURUNDI  
23 JUILLET 2010**

1. La politique macroéconomique prudente des autorités, l'intensification de leurs réformes structurelles et leur persévérance dans la reconstruction post-conflit ont permis au Burundi de résister à la crise économique mondiale. Elles demeurent convaincues que, grâce à ce cadre macroéconomique, à une transition réussie vers le deuxième gouvernement au sortir du conflit et à une nouvelle amélioration de la conjoncture extérieure, le Burundi a des chances de redresser le cap de sa croissance économique.

2. Les autorités burundaises remercient le FMI pour son soutien et son implication constructive dans le cadre de la FEC. Pour ce qui est de l'avenir, elles sont déterminées à renforcer davantage leur cadre macroéconomique et à atteindre les principaux objectifs nationaux et régionaux fixés dans leur DSRP et dans le Protocole de la Communauté est-africaine (CEA). À cet égard, elles sont reconnaissantes au FMI, à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement et à la communauté des bailleurs de fonds pour leur soutien et leur implication constructive, et remercient les services du FMI pour le dialogue ouvert et les conseils francs dont elles bénéficient dans le cadre du programme. Ce soutien et ce dialogue leur ont été d'une utilité inestimable face à de nombreux défis.

3. Les efforts déployés par les autorités pour consolider la paix et mettre en œuvre le programme économique appuyé par la FEC ont renforcé la stabilité macroéconomique. Tous les critères de réalisation quantitatifs et le repère structurel à fin mars 2010 ont été observés. Au vu des solides résultats du programme, les autorités sollicitent le soutien des administrateurs à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC et à la modification de critères de réalisation pour tenir pleinement compte de l'évolution récente de la situation.

**I. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE**

4. Les résultats macroéconomiques solides du Burundi, ininterrompus depuis 2006, tiennent à l'intensification des réformes économiques, à une bonne récolte caféière et à l'augmentation des projets d'investissement financés par les bailleurs de fonds. Ce bilan est maintenant menacé par les effets défavorables du ralentissement économique mondial. Le taux de croissance du PIB réel est tombé de 4,5 % en 2008 à 3,5 % en 2009 principalement sous l'effet d'une forte baisse des recettes provenant des exportations de café, d'un recul des transferts privés et d'une diminution des investissements directs étrangers. Une détérioration moins forte de la conjoncture extérieure s'observe depuis lors, favorisée par la baisse des prix mondiaux des produits alimentaires et des carburants, une augmentation des apports des donateurs, l'allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM et l'allocation de DTS. Les réserves officielles brutes sont remontées depuis à l'équivalent de 6,5 mois d'importations.

5. Les résultats budgétaires de 2009/10 traduisent les défis auxquels le pays est confronté. Les recouvrements de recettes, en pourcentage du PIB, ont affiché une faible amélioration, en dépit des efforts déployés par les autorités pour élargir la base d'imposition,

mettre en œuvre les réformes structurelles et renforcer les administrations fiscale et douanière. Le soutien des autorités à la reprise économique par une augmentation des dépenses de développement et des dépenses courantes n'a été que partiellement fructueux car les dépenses financées sur ressources extérieures ont été inférieures aux prévisions du programme.

6. Le cadre monétaire des autorités est resté guidé par l'objectif de stabilisation des prix, avec une marge suffisante pour favoriser la reprise économique. La politique monétaire de la banque centrale a comporté un dosage d'instruments de gestion de la liquidité. De ce fait, la croissance de la monnaie centrale est restée conforme aux prévisions, et le système bancaire a continué de répondre à la demande de crédit du secteur privé. L'inflation, qui avait augmenté en 2008 sous l'effet de la flambée des prix mondiaux des produits alimentaires et des carburants, a fortement baissé, suivant en cela l'évolution des prix mondiaux.

7. Le système financier du pays a continué de résister à la crise financière mondiale, principalement par suite de son exposition limitée et du fait que les banques sont bien contrôlées et capitalisées. Cette capacité d'adaptation a été confirmée par la mission PESF Banque mondiale-FMI de 2009, qui a n'a pas détecté de signes patents de tension systémique imminente. Néanmoins, les autorités sont restées vigilantes et prêtes à prendre les mesures nécessaires pour préserver la stabilité du système financier.

8. Les autorités font montre d'un attachement sans relâche au processus de paix, qui était en état d'alerte renforcée au début des élections de mai 2010 mais s'est stabilisé après les élections présidentielles du 28 juin. Les autorités sont déterminées à assurer le succès de la phase finale de ces élections — les élections législatives du 23 juillet —, ouvrant ainsi la voie à une paix consolidée dans le pays. À cet égard, elles sont reconnaissantes à leurs partenaires au développement, aussi bien qu'à leurs partenaires de la CEA, pour leur soutien continu.

## II. CADRE DE POLITIQUE ECONOMIQUE A VENIR

### A. Politique budgétaire

9. Le dispositif budgétaire continuera à soutenir la croissance économique. Les dépenses courantes, en pourcentage du PIB, seront consolidées et, en même temps, l'impulsion donnée aux dépenses prioritaires sera maintenue conformément au DSRP du pays. Les dépenses seront ciblées sur les services sociaux de base, en particulier l'éducation, la santé et l'accès du public à l'eau, à l'électricité et aux routes. De plus, les autorités entendent intensifier les investissements dans l'infrastructure pour accroître la productivité dans les secteurs primaires.

10. Conscientes du risque de surendettement élevé du pays, les autorités chercheront à limiter le financement intérieur générateur d'endettement et à mobiliser des financements extérieurs concessionnels. Cependant, elles reconnaissent les limites du financement concessionnel pour les investissements dans l'infrastructure et consulteront les services du FMI lorsque la nécessité et la possibilité de financements non concessionnels se feront jour.

Pour assurer la crédibilité du budget et rendre les dépenses publiques plus efficaces, elles ont réaffirmé leur engagement de renforcer leur cadre de gestion des finances publiques.

11. Les autorités sont convaincues que la mobilisation de recettes intérieures s'améliorera si les efforts actuels se poursuivent et si la conjoncture extérieure devient plus favorable. Pour obtenir ce résultat, il faudra également élargir la base d'imposition, renforcer les contrôles budgétaires et réduire les exonérations fiscales discrétionnaires. Les autorités poursuivront la mise en place du programme de modernisation de l'administration des recettes fiscales, notamment de la taxe sur la valeur ajoutée et du tarif extérieur commun (TEC) de la CEA. Avec l'appui des partenaires au développement, les autorités s'appliquent vigoureusement à rendre opérationnel l'Office burundais des recettes (OBR).

## **B. Politique monétaire**

12. Pour atteindre l'objectif d'ancrage de la politique monétaire sur une inflation faible et stable, la banque centrale intensifiera ses opérations d'open market, maintiendra un taux de change flexible, aura fortement recours aux ventes de devises pour ses opérations de stérilisation et améliorera ses prévisions de liquidité. Les autorités réaffirment leur engagement d'utiliser comme cadre d'action le ciblage de la croissance de la monnaie centrale pour maîtriser l'inflation. L'orientation de la politique monétaire aidera en outre à maintenir le crédit au secteur privé à son niveau actuel.

## **C. Réformes du secteur financier**

13. La banque centrale renforcera ses services de réglementation et de contrôle des institutions financières pour lutter contre la concentration des portefeuilles de prêt. Le cadre réglementaire des institutions financières sera mis en conformité avec les recommandations de la mission PSEF/MCM (Département des marchés monétaires et de capitaux). S'attachant à promouvoir les réformes du secteur financier, les autorités élargissent l'accès aux services financiers. Dans cet effort, elles tiendront compte des conseils des services du FMI sur la modernisation de l'infrastructure et du cadre juridique du système des paiements. La banque centrale renforcera son système de contrôle interne et de gestion des risques et effectuera ses opérations d'open market en se conformant aux pratiques optimales y afférentes.

## **D. Autres réformes structurelles**

14. Les autorités burundaises ont réalisé des progrès impressionnants dans la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles, notamment la réforme du secteur financier, la privatisation du secteur du café et la promotion de la responsabilisation du secteur public. L'amélioration du stock et de la qualité de l'infrastructure matérielle demeure une priorité. Les autorités entendent mettre à profit les récentes réformes de la gestion des finances publiques et la rationalisation des comptes bancaires de l'État.

15. Dans le domaine commercial, les autorités persévéreront dans leurs réformes et approfondiront le cadre d'intégration régionale de la CEA. À cette fin, en coopération avec

leurs partenaires de la CEA, elles font avancer l'exécution des Protocoles de l'Union douanière et du Marché commun.

### **III. CONCLUSION**

16. Les fondamentaux économiques des autorités burundaises et leur attachement continu à des politiques vigoureuses ont aidé le pays à résister mieux que prévu à la crise économique mondiale. L'exécution du programme appuyé par la FEC demeure solide, comme en témoignent les résultats très impressionnants du programme à fin mars 2010. Les autorités sont conscientes des risques qui subsistent et, par conséquent, ont maintenu un dosage approprié de politiques monétaire et budgétaire, et approfondi les réformes structurelles pour consolider la reprise économique. Pour le court terme, elles sont déterminées à centrer le programme sur la consolidation de la stabilité macroéconomique, une meilleure mobilisation des ressources intérieures, la promotion d'une croissance généralisée et favorable aux pauvres et l'augmentation des investissements dans l'agriculture, l'infrastructure et les groupes fondamentaux d'OMD. Les autorités sont convaincues que, pour ce qui est de l'avenir, un engagement continu avec le FMI et l'aide des partenaires au développement leur permettront d'atteindre leurs objectifs de développement et de consolider le processus de paix.